



ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
27 février 2020
Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2020

Nairobi, 31 mars – 2 avril 2020
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

État d'avancement et examen du projet de programme
de travail annuel du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains et du projet de budget de
la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et
les établissements humains pour 2021

**Projet de programme de travail annuel du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et projet
de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2021**

Rapport de la Directrice exécutive

On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021, établis sur la base du Plan stratégique pour la période 2020–2023 approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat dans sa résolution 1/1 du 31 mai 2019. Le projet de programme de travail et le projet de budget n'ont pas été revus par les services d'édition.

* HSP/EB.2020/1/1.

Table des matières

Avant-propos	1
I. Orientation générale	2
a) Mandat et contexte.....	2
b) Stratégie et facteurs extérieurs en 2021	2
c) Textes portant autorisation du programme	5
d) Produits livrables	7
e) Activités d'évaluation	8
f) Aperçu général de la situation financière	8
g) Plan d'utilisation des ressources.....	9
h) Aperçu général des ressources humaines.....	15
i) Ressources non affectées de la Fondation	16
j) Réserve financière générale	19
II. Sous-programme 1 – Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural.....	20
a) Objectif	20
b) Stratégie	20
c) Plan-programme pour 2021 : « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs »	21
d) Textes portant autorisation du sous-programme.....	22
e) Produits livrables	22
f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	24
III. Sous-programme 2 – Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	26
a) Objectif	26
b) Stratégie.....	26
c) Plan-programme pour 2021 : Renforcement des capacités des villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques factuelles aux investissements	27
d) Textes portant autorisation du sous-programme.....	28
e) Produits livrables	28
f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	29
IV. Sous-programme 3 – Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	31
a) Objectif	31
b) Stratégie.....	31
c) Plan-programme pour 2021 : Action climatique accélérée dans 16 villes et 8 pays du monde entier	32
d) Textes portant autorisation du sous-programme.....	33
e) Produits livrables	33
f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	35
V. Sous-programme 4 – Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.....	37
a) Objectif	37
b) Stratégie.....	37

c)	Plan-programme pour 2021 : « Changer les perceptions » – les effets positifs de l'exode rural	38
d)	Textes portant autorisation du sous-programme.....	39
e)	Produits livrables	39
f)	Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	40
VI.	Direction exécutive et administration.....	42
a)	Ressources financières et humaines nécessaires.....	42
VII.	Organes directeurs.....	44
a)	Ressources financières et humaines nécessaires.....	44
VIII.	Appui au programme.....	46
a)	Ressources financières et humaines nécessaires.....	47
	AnnexeI – Résultats obtenus en 2019.....	49
I.	Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain	49
a)	Objectif	49
b)	Résultats obtenus en 2019 : accès plus large et sûr à la terre de tous les citoyens : le cas de l'Afghanistan	49
c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	50
d)	Produits livrables	50
II.	Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain	52
a)	Objectif	52
b)	Résultats obtenus en 2019 : un plan directeur pour orienter le développement de Belmopan.....	52
c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	53
d)	Produits livrables	53
III.	Sous-programme 3 : Économie urbaine et finances des collectivités municipales	55
a)	Objectif	55
b)	Résultats obtenus en 2019 : réformes menées par le comté de Kisumu (Kenya) pour multiplier les recettes municipales en 2019 en s'appuyant sur une conception innovante de la politique financière	55
c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	56
d)	Produits livrables	56
IV.	Sous-programme 4 : Services urbains de base	58
a)	Objectif	58
b)	Résultats obtenus en 2019 : taux de couverture de 100 % en matière d'assainissement au Népal.....	58
c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	59
d)	Produits livrables	59
V.	Sous-programme 5 : Logement et assainissement des quartiers insalubres	60
a)	Objectif	60
b)	Résultats obtenus en 2019 : amélioration des conditions de vie de trois établissements informels en Iraq	60

c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	61
d)	Produits livrables	61
VI.	Sous-programme 6 : Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	63
a)	Objectif	63
b)	Résultats obtenus en 2019 : un lieu sécurisé dans les écoles mozambicaines.....	63
c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	64
d)	Produits livrables	64
VII.	Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	65
a)	Objectif	65
b)	Résultats obtenus en 2019 : appuyer le suivi des dimensions urbaines des objectifs de développement durable aux niveaux local et national	65
c)	Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus	66
d)	Produits livrables	66
	Annex II – Organigramme et répartition des postes pour 2021.....	68
	Annexe III – État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.....	69

Avant-propos

1. ONU-Habitat s'est vu confier pour tâche d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les nombreux défis posés par l'urbanisation durable. À cet égard, ONU-Habitat est résolu à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, dont l'objectif est de faire profiter tout le monde des avantages offerts par les villes.
2. Le présent document expose le projet de programme d'ONU-Habitat pour l'année 2021 et démontre concrètement comment il se déroulera, avec le précieux concours de l'ensemble des partenaires, en vue de soutenir activement l'avènement d'une urbanisation durable.
3. À sa première session, en mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le Plan stratégique pour la période 2020–2023, qui a été approuvé par le Comité des représentants permanents. Ce plan stratégique repose sur la nouvelle vision d'ONU-Habitat, « **Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation** », et comprend quatre sous-programmes conçus pour guider la démarche et l'action d'ONU-Habitat en faveur d'établissements humains plus inclusifs et mieux intégrés. Les quatre sous-programmes sont par essence interdépendants et se renforcent mutuellement, formant ainsi la base d'un projet de programme ciblé, innovant et axé sur les résultats et l'apprentissage pour l'année 2021. Le projet de programme, qui s'inscrit dans le prolongement du programme de l'année 2020, tirera parti des enseignements tirés de l'expérience acquise par ONU-Habitat et s'appuiera sur un vaste réseau de partenaires engagés. Les sous-programmes tiendront compte des fondamentaux de la durabilité (dimensions sociale, économique, culturelle et environnementale) ainsi que de l'égalité des sexes. Ils seront testés et diffusés grâce à cinq programmes phares conçus pour susciter une approche intégrée axée sur l'impact. Il sera ainsi possible d'explorer les leçons et interactions entre les composantes normatives et opérationnelles des travaux d'ONU-Habitat.
4. ONU-Habitat continue de capitaliser sur ses forces et sa présence mondiale alors même que l'urbanisation s'intensifie puisque, selon les prévisions, d'ici 2050, 70 % de la population mondiale vivront dans des villes. ONU-Habitat, qui est très présent en Asie et en Afrique, où 90 % de la croissance urbaine devrait prendre place dans les 30 prochaines années, jouera un rôle majeur en faveur d'une urbanisation durable dans le monde entier.
5. Alors que nous sommes bien déterminés à adapter la manière dont nous travaillons, avec le soutien indéfectible de tous nos partenaires, actuels et nouveaux, le programme pour 2021 donnera à ONU-Habitat le cadre novateur dont il a besoin pour concrétiser son intention de produire avec efficacité et efficience des résultats qui transformeront pour le mieux la vie dans les villes et les communautés partout dans le monde. Si, au fil des ans, ONU-Habitat a pu mener à bien sa tâche, c'est grâce au soutien que lui ont apporté les États membres et autres donateurs. Cependant, depuis 2009, les contributions volontaires à des fins générales ont diminué de plus de 75 %. Or sans la ferme volonté des États membres et autres donateurs de financer le programme de travail approuvé, le risque est que les produits prévus ne puissent être livrés dans leur intégralité.
6. Plus que jamais, des villes bien planifiées et judicieusement gouvernées doivent faire partie intégrante de la viabilité future de notre monde. Les structures, concepts et activités mis en œuvre dans les villes et les agglomérations nous aideront à relever ensemble les défis liés à la persistance de la pauvreté, de la marginalisation et de l'inégalité spatiale. Des approches inclusives et novatrices aideront les agglomérations urbaines à affronter les questions pressantes que sont les changements climatiques et l'environnement et à se préparer à intervenir en cas de crise qui contraindrait des milliers d'habitants à quitter leurs foyers en quête de paix et de travail. En dépit de ces défis, les établissements humains restent porteurs d'espoir. Les villes offrent des espaces et des places propices à un engagement positif, des vies productives, des communautés diversifiées et, en dernière analyse, la prospérité partagée. Cet « avantage urbain » a été renforcé par la Conférence Habitat III, tenue à Quito en 2016, où les États membres ont adopté le Nouveau Programme pour les villes, un cadre dynamique contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Le temps est venu d'agir à plus grande échelle. La mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020–2023 doit continuer de refléter notre vision renouvelée, axée sur l'impact de notre action et la réalisation des objectifs de développement durable. J'ai le plaisir, à cet égard, de présenter notre projet de programme pour 2021 comme une nouvelle illustration de notre engagement de ne faire aucun laissé-pour-compte.

(Signé) Maimunah Mohd Sharif

Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

A. Projet de programme proposé pour 2021 et résultats obtenus en 2019

I. Orientation générale

a) Mandat et contexte

8. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est responsable de l'urbanisation durable et des établissements humains dans le système des Nations Unies. Il aide les États membres à créer des villes et des établissements humains viables en menant des travaux normatifs et opérationnels aux niveaux mondial, régional, national et local. À ce titre, il dirige et coordonne le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable 11. ONU-Habitat tire son mandat des priorités établies par les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 3327 (XXIX) portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et la résolution 32/162 établissant le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a élevé le Centre au rang de Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1er janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat, comprenant l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, le Conseil exécutif (36 membres) et le Comité des représentants permanents.

b) Stratégie et facteurs extérieurs en 2021

9. D'ici 2050, près de 70 % de la population mondiale sera citadine, faisant de l'urbanisation l'une des tendances les plus marquantes du XXI^e siècle. L'urbanisation, qui est devenue un phénomène mondial, s'accompagne de disparités considérables, aux plans régional et socio-politique, quant à ses bénéficiaires. Au total, 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont les plus limitées. Non planifiée, la croissance urbaine alimente l'expansion des taudis et des bidonvilles et donc la pauvreté, les inégalités et le manque de logements convenables et abordables qui en sont les corollaires. Globalement, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des bidonvilles et des établissements sauvages. Les personnes qui vivent dans de tels habitats sont souvent victimes de formes additionnelles d'exclusion et de facteurs de pauvreté tels que l'absence de droits de propriété et de sécurité d'occupation, une capacité réduite d'exercer une activité permettant de vivre décemment, ainsi que l'exclusion et la marginalisation sociales, qui touchent plus particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et autres groupes marginalisés. De plus, 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ; 2,5 milliards n'ont pas accès à des installations d'hygiène sûres ; et moins de 35 % des villes des pays en développement traitent leurs eaux usées. Dans certaines parties du monde, les zones urbaines deviennent les épicentres de crises, d'insécurité et de violences, entraînant parfois des déplacements de populations et des migrations forcées. On compte actuellement 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans des zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables de 60 à 80 % de la consommation mondiale d'énergie, 70 % des émissions mondiales de carbone et plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les citadins pauvres subissent de plein fouet les conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques, et des crises et conflits naturels ou causés par l'homme.

10. Si l'urbanisation est source de difficultés, elle offre aussi des opportunités considérables, apportant des bienfaits à tous les niveaux des établissements humains, grâce aux avantages offerts par la ville. De fait, des villes planifiées de manière inclusive et intégrée peuvent présenter des avantages en concentrant efficacement les ressources, les emplois, les structures et les services nécessaires pour promouvoir une qualité de vie décente et des communautés inclusives.

11. Pour mener à bien son programme de travail et budget en 2021, ONU-Habitat s'alignera sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023. En élaborant sa stratégie, ONU-Habitat a passé en revue ses forces et ses faiblesses, les opportunités à saisir et les difficultés à surmonter, et redéfini sa vision, sa mission et son orientation stratégique.

12. Globalement, le Plan stratégique adresse un message clair : ONU-Habitat s'oriente, en se renforçant, vers un modèle opérationnel plus innovant, axé sur la fourniture de produits et la création de partenariats afin de canaliser l'impact de ses activités vers une urbanisation durable. De plus, le Plan indique clairement qu'ONU-Habitat entend être une organisation dynamique, adaptée à sa finalité. Plus spécifiquement, le Plan décrit le mode de réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11.

13. La vision d'ONU-Habitat, telle que définie dans le Plan stratégique, est d'améliorer concrètement la vie des personnes, selon la formule : « Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation ». Sa mission est ainsi énoncée : « ONU-Habitat promeut des changements porteurs de transformation dans les villes et les établissements humains, par la fourniture de connaissances, de services consultatifs et d'une assistance technique et par une action collaborative afin que personne ne soit laissé pour compte et qu'aucun endroit ne soit oublié ». Les sous-programmes du programme de travail correspondent à quatre domaines de changement interdépendants se renforçant mutuellement, qui sont les suivants :

- a) Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;
- b) Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
- c) Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ;
- d) Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.

14. Les quatre sous-programmes du Plan stratégique 2020–2023 ont été approuvés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en mai 2019 à Nairobi.

15. Dans le cadre du Plan stratégique 2020–2023, ONU-Habitat se positionnera ainsi :

- a) Les sous-programmes seront pleinement mis en œuvre en s'appuyant sur les programmes et domaines d'activité classiques d'ONU-Habitat, auxquels viendront s'ajouter cinq programmes phares intégrés et porteurs. De plus, pour mener à bien ses initiatives, ONU-Habitat continuera de faire appel à des pratiques de travail intégrées reposant sur des partenariats et sous-tendues par des liens plus systématiques entre ses travaux normatifs et opérationnels ;
- b) Les programmes phares sont le signe d'un changement de paradigme dans la manière de travailler d'ONU-Habitat et peuvent aider à transformer la vie dans les villes et les établissements humains. Les programmes phares ont pour but d'approfondir la cohérence programmatique en vue d'obtenir des résultats porteurs de transformations en ne faisant aucun laissé-pour-compte ;
- c) Le programme phare « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » répondra par des interventions spatiales aux quatre sous-programmes. Il s'appuiera sur la rénovation des villes comme moyen de réduire les inégalités spatiales et la pauvreté. En facilitant la transformation sociale, économique et environnementale des zones démunies et des emplacements stratégiques des villes, on pourra transformer les quartiers pour en faire des espaces connectés, dynamiques, diversifiés et vivants. Cette transformation des zones urbaines permettra de réduire les inégalités de revenu ;
- d) Le programme phare « Des villes intelligentes pour tous » appuiera les quatre sous-programmes en encourageant le déploiement d'innovations technologiques favorisant la durabilité, l'inclusion, la prospérité et le droit à un logement convenable. Ainsi, la transformation numérique des villes se fera au bénéfice de tous ;
- e) Le programme phare « Résilience climatique des citoyens pauvres » contribuera aux quatre sous-programmes en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l'adaptation des villes et renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones vulnérables du monde et aussi à réduire les inégalités spatiales ;
- f) Le programme phare « Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines », qui se rattache aux sous-programmes 1, 2 et 4, aidera les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et accueillant pour tous. Ce programme favorisera la cohésion sociale entre les communautés d'accueil et les migrants, élargira l'accès aux services urbains et améliorera les conditions de vie dans les villes tout en promouvant les droits de l'homme ;
- g) Le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable », qui se rattache aux quatre sous-programmes, améliorera la réalisation globale des objectifs de développement durable en aidant les villes à établir un lien entre la réalité sur le terrain, les politiques et les sources de financement.

16. Les programmes phares guideront la mise en œuvre du Plan stratégique 2020–2023 et du programme de travail annuel. Ils permettront d'éviter une dispersion des efforts en assurant la convergence géographique ainsi qu'une plus grande connexion thématique entre les activités entreprises, afin de donner des résultats partout où l'organisation est présente. Ils amélioreront la cohérence entre les initiatives menées dans de multiples lieux, facilitant ainsi un échange fructueux d'idées, d'expériences et d'enseignements tant au sein de l'organisation qu'avec les partenaires. Les programmes phares faciliteront la création de partenariats à long terme et l'engagement des gouvernements, des collectivités locales, des donateurs et d'autres organisations compétentes. Ils s'appuieront sur plusieurs initiatives passées et présentes d'ONU-Habitat, qu'ils contribueront à rapprocher.

17. Le programme de travail pour 2021 continuera de faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen pour s'attaquer aux questions clés touchant l'ensemble de la population – personnes âgées, enfants et personnes handicapées ; questions de genre et jeunesse – afin de renforcer la programmation d'ONU-Habitat pour ne laisser personne de côté.
18. Sur la base de ses travaux normatifs et de ses recherches, axés sur la pratique de l'urbanisation durable, ONU-Habitat élaborera de nouveaux cadres d'orientation, outils et matériels pour le renforcement des capacités ; il établira et proposera des normes et des principes ; et il mettra en commun les bonnes pratiques. Parallèlement, il suivra les progrès accomplis au niveau mondial et apportera son soutien aux organes intergouvernementaux, régionaux, nationaux et infranationaux afin de les aider à formuler des politiques pour des villes et des établissements humains durables. Pour ce faire, il s'appuiera sur l'expérience tirée de ses travaux normatifs factuels tels que ses rapports phares mondiaux (le rapport mondial sur les établissements humains et le rapport sur l'état des villes dans le monde, désormais fusionnés en un rapport périodique sur les villes dans le monde et divers autres rapports thématiques) et sa base de données mondiale sur les indicateurs urbains. Pour mettre au point et tester ces outils, ONU-Habitat s'engagera plus systématiquement auprès des réseaux mondiaux, notamment auprès du Réseau mondial d'outils fonciers, de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA) et du Réseau mondial pour des villes plus sûres. ONU-Habitat se servira aussi de ses guides mondialement reconnus tels que les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, les Lignes directrices internationales sur la planification territoriale et urbaine, et les Lignes directrices internationales pour des villes et des établissements humains plus sûrs.
19. Par ailleurs, les travaux au titre de la coopération technique s'appuieront sur l'expérience acquise par ONU-Habitat dans le cadre de l'exécution de programmes et projets aux niveaux local, national et régional ; cette expérience guidera les travaux en confirmant l'existence d'un impact démontré sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, ONU-Habitat a conçu un large éventail de projets divers, portant pour une large part sur des programmes intégrés axés sur l'urbanisation durable et la gestion des crises jusqu'à la reconstruction et la réhabilitation après une catastrophe ou un conflit.
20. Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle critique dans l'avènement d'un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera son partenariat avec les collectivités locales et leurs associations, et les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. En outre, ONU-Habitat soutiendra pleinement les efforts des municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes, et les mécanismes de financement.
21. Dans son rôle de pôle de connaissances et rassembleur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera un soutien public et politique. Il continuera d'utiliser au maximum les plateformes de plaidoyer et de connaissances, y compris son propre site, ainsi que les grandes manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial (qui est actuellement l'une des plateformes où sont mises en ligne les données sur le Nouveau Programme pour les villes), la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat.
22. En tant que principal responsable des questions touchant l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera de suivre les conditions et tendances mondiales des villes et d'en rendre compte et il dirigera et coordonnera la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le système des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il recourra à des solutions technologiques novatrices et intelligentes pour la fourniture des services de base (eau, assainissement, énergie et gestion des déchets), les transports et la mobilité, et utilisera des données fiables et des analyses générées par des outils tels que l'Observatoire mondial des villes et l'Initiative pour la prospérité des villes (ancien Indice de prospérité des villes), à l'appui du suivi mondial des objectifs de développement durable ayant trait au développement urbain.
23. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Habitat poursuivra la réalisation des objectifs de développement durable et la mise au point du cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des plans d'action régionaux connexes, ainsi que l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système en faveur d'une urbanisation durable. Dans le contexte de son rôle normatif, ONU-Habitat continuera de travailler en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) et les commissions économiques régionales en tant que plateforme de connaissances et première source mondiale de données et de connaissances sur les villes, les agglomérations et les établissements ruraux dans toutes les régions et tous les pays du monde. ONU-Habitat collaborera également avec les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses activités opérationnelles au niveau des pays.
24. ONU-Habitat aidera les États membres à mettre en place des politiques, cadres et mesures de nature à stimuler la productivité des villes et des régions au moyen d'une approche intégrée du développement territorial. Ceci se fera en collaboration avec les collectivités locales et régionales et leurs associations, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), le Réseau d'économistes des Nations Unies, les commissions économiques régionales de l'ONU, la Conférence

des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les institutions financières, les fondations et les milieux académiques.

25. Pour aider les États membres à mettre en place des politiques et mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'ONUDI, le Réseau des Nations Unies pour l'innovation, les entreprises de technologie, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux académiques et d'autres organisations. ONU-Habitat collaborera avec le PNUE pour mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes en vue d'intégrer la viabilité de l'environnement dans le développement urbain ; avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour élaborer des plans d'action nationaux sur le climat ; et avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD pour définir les cadres de mécanismes de financement conjoints en harmonisant avec le Cadre de Sendai. ONU-Habitat collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme alimentaire mondial (PAM) à l'intégration du développement urbain durable dans les interventions humanitaires ; et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) à la promotion de la sécurité dans les espaces publics. ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'agissant de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et s'efforcera d'intégrer le Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera aussi avec ONU-Femmes à la promotion de l'égalité entre les sexes et veillera à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets et soient prises en compte dans leur conception et leur exécution.

26. Le soutien qu'apporte ONU-Habitat a pour but de développer les capacités des administrations à tous les niveaux et celles des principales parties prenantes afin qu'elles puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, plans et activités concrètes en vue d'un développement urbain durable.

27. S'agissant des facteurs exogènes, le plan pour 2021 repose sur les hypothèses suivantes :

- a) Des ressources extrabudgétaires suffisantes seront disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
- b) Les gouvernements et les collectivités locales continueront de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques, plans et stratégies ;
- c) Des données urbaines désagrégées seront disponibles pour appuyer les travaux de recherche et les activités de plaidoyer d'ONU-Habitat ;
- d) La stabilité sociale, politique et macroéconomique prévaudra dans les zones où ONU-Habitat et ses partenaires mèneront des programmes et des projets.

28. ONU-Habitat tient compte des perspectives de genre dans ses activités opérationnelles, les produits livrables et les résultats escomptés. Ainsi, le résultat prévu pour 2021 pour le sous-programme 1 montre que les interventions d'ONU-Habitat ont pour but d'améliorer la sécurité d'occupation des femmes dans les États arabes. Pour le sous-programme 4, les produits livrables comprennent la fourniture de conseils sur l'accès des femmes à la terre en vue de consolider la paix dans les pays en situation post-conflit.

c) Textes portant autorisation du programme

29. Le programme continuera d'être guidé par tous les mandats qui sont confiés à ONU-Habitat. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du programme :

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationale dans le domaine des établissements humains
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire	53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
		55/2	Déclaration du Millénaire

56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	72/234	Participation des femmes au développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/170	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes	73/242	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		

Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023	1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs	1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
1/3	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Résolutions du Conseil d'administration

18/8	Jeunesse et développement urbain durable	21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	22/9	La coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains
20/1	Les jeunes et les établissements humains	23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrices pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus	23/10	Activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
20/7	Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains	23/14	Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et prévention de la criminalité en milieu urbain
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale	24/4	Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour leur permettre de contribuer au développement urbain durable
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales		
21/6	Épanouissement de la jeunesse urbaine		

24/5	Réalisation d'un développement urbain durable au moyen de politiques urbaines nationales	25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
24/6	Soutenir l'établissement de villes plus sûres	25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
24/7	Élimination des bidonvilles : un défi mondial	25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
24/8	Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes	26/5	Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales
24/12	Jeunesse et développement urbain durable	26/6	Forum urbain mondial
24/13	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays	26/8	Promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes
25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables	26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2018/11	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
2017/24	Établissements humains	2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

d) Produits livrables

30. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du programme. Le tableau 15.1 donne la liste des produits livrables à caractère général, guidés par les orientations fournies par la direction exécutive et l'administration, par catégorie et sous-catégorie, pour la période 2019–2021.

Tableau 15.1
Produits livrables à caractère général pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
A. Facilitation du processus intergouvernemental				
Fourniture de services techniques aux réunions (nombre de réunions de 3 heures)	-	-	3	4
1. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	-	-	3	4
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	-	-	-	2
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et autres documents intéressant le système des Nations Unies	-	-	-	1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	-	-	-	1
B. Production et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	-	-	5	6
3. Rapports phares d'ONU-Habitat	-	-	4	5
4. Rapport annuel d'ONU-Habitat	-	-	1	1

Produits livrables non quantifiés**C. Produits de communication**

Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : brochures et dépliants ; profils sur la surveillance des villes et la communication de données sur les villes ; matériels d'information à destination du public et matériels de plaidoyer destinés aux forums nationaux et régionaux et aux manifestations importantes telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale de l'habitat et la Journée mondiale des villes ; établissement de cadres ciblant l'association du secteur privé ; environ cinq manifestations, dont 2 sur l'autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables : 1 concernant la Commission de la condition de la femme et 1 concernant le Forum urbain mondial et l'Assemblée d'ONU-Habitat.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes au niveau national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 11.

e) Activités d'évaluation

31. Les évaluations ci-après, effectuées en 2019, ont guidé l'élaboration du plan-programme pour 2021 :

- a) Auto-évaluation : Évaluation de l'impact et des résultats de la neuvième session du Forum urbain mondial ;
- b) Auto-évaluation : Évaluation de la Journée mondiale des villes ;
- c) Auto-évaluation : Évaluation du projet de renforcement des capacités nationales visant l'élaboration et l'adoption de stratégies du logement et d'aménagement des taudis et des bidonvilles ;
- d) Auto-évaluation : Évaluation à mi-parcours du programme de renforcement des districts municipaux de la ville de Kaboul ;
- e) Auto-évaluation : Évaluation de la phase de développement stratégique du Programme mondial « Villes futures » ;
- f) Auto-évaluation : Évaluation du projet pour la résilience des villes en Afghanistan ;
- g) Auto-évaluation : Évaluation du programme « Villes futures » en Arabie saoudite ;
- h) Auto-évaluation : Évaluation du programme de pays d'ONU-Habitat au Liban ;
- i) Auto-évaluation : Évaluation du Programme pour des villes propres et vertes.

32. Les conclusions de ces évaluations ont été prises en compte dans le plan-programme pour 2021. ONU-Habitat a tenu compte des recommandations issues de ces évaluations pour élaborer son projet de Plan stratégique pour la période 2020–2023 et réorganiser ONU-Habitat afin d'en améliorer la responsabilité, l'efficacité et l'efficience. C'est ainsi que, sur la base des recommandations issues de l'évaluation de la Journée mondiale des villes, ONU-Habitat s'est efforcé de faciliter l'intégration dans ses travaux et ceux d'autres organismes des Nations Unies de l'expérience et des connaissances acquises à l'occasion de la Journée mondiale des villes.

33. Les activités d'évaluation ci-après sont prévues en 2021 :

- a) Évaluation en fin de parcours du programme d'appui à la gouvernance municipale en Afghanistan ;
- b) Évaluation en fin de Phase II de l'accélération de l'action climatique par l'adoption de stratégies de développement urbain à faibles émissions de carbone (Urban-LEDS) ;
- c) Deux auto-évaluations de pays ;
- d) Six auto-évaluations de projets clôturés en 2020 ;
- e) Deux auto-évaluations thématiques.

f) Aperçu général de la situation financière

34. ONU-Habitat tire ses ressources financières de trois grandes sources de financement, qui sont : i) les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU, dont le montant est approuvé par l'Assemblée générale ; ii) les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, qui comprennent les fonds non affectés¹, dont les allocations sont approuvées par le Conseil exécutif, et les fonds préaffectés² dont les allocations sont approuvées par le Directeur exécutif ; et iii) les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le Directeur exécutif. À des fins de gestion, les fonds

¹ Également appelés « fonds à des fins générales »

² Également appelés « fonds à des fins spéciales »

non affectés (budget général) de la Fondation et sa dotation au titre du budget ordinaire sont considérés comme les « ressources de base » d'ONU-Habitat.

35. Les crédits ouverts au budget ordinaire sont approuvés par l'Assemblée générale. Ils proviennent de deux sources : le chapitre 15 (établissements humains) et le chapitre 23 (programme ordinaire de coopération technique). Le programme ordinaire de coopération technique assure la fourniture de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable. ONU-Habitat reçoit d'autres ressources du budget ordinaire à d'autres titres : le chapitre 2 (gestion des conférences) qui sont versées à ONU-Habitat pour lui permettre d'assurer les services de conférence exigés par son mandat et le chapitre 35 (compte pour le développement) en lien avec des projets de développement précis.

36. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286.

37. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux sortes : non affectées et préaffectées. Les contributions non affectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements, dont l'utilisation est approuvée par le Conseil exécutif conformément aux priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé pour ONU-Habitat. Les contributions préaffectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements et d'autres donateurs pour exécuter des activités précises inscrites au programme de travail. Ces contributions sont généralement affectées à des projets globaux, thématiques et multinationaux et ils comprennent les fonds d'affectation spéciale.

38. Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique.

39. Le programme de travail et budget consolidé pour l'année 2021 a été établi sur la base d'une analyse des recettes attendues des trois sources de financement pour l'exercice biennal considéré et compte tenu des ressources nécessaires pour mener à bien le programme de travail annuel proposé. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du nouveau Plan stratégique pour la période 2020–2023.

g) Plan d'utilisation des ressources

40. ONU-Habitat compte essentiellement sur le financement de la Fondation à des fins déterminées (fonds préaffectés et fonds au titre de la coopération technique). Il compte également sur ses ressources de base (crédits ouverts au budget ordinaire et fonds non affectés de la Fondation). S'agissant des ressources de base, au fil des ans, les contributions versées par les États membres au budget général de la Fondation (fonds non affectés) ont été inférieures au budget approuvé par les États membres. Pour l'exercice biennal 2012–2013, les États membres, qui avaient approuvé un budget de 70,2 millions de dollars, n'ont en réalité versé qu'un montant de 22,7 millions de dollars, soit 32 % du montant prévu. Suite à l'expérience du budget 2012–2013, ONU-Habitat a approuvé, pour les exercices 2014–2015 et 2016–2017, un budget revu à la baisse, de 45,6 millions de dollars. Ce budget a été ramené à 26,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018–2019. Le montant total des contributions reçues s'est élevé à 10,1 millions de dollars seulement (22 % du montant prévu) en 2014–2015 et 5,0 millions de dollars en 2016–2017 (11 % du montant prévu). En 2018–2019, les recettes effectives au titre des contributions non affectées de la Fondation (contributions à des fins générales) se sont élevées à 8,7 millions de dollars (33,3 % du montant prévu).

41. Suite à l'approbation du nouveau Plan stratégique pour la période 2020–2023 et à l'engagement pris par les États membres de renouveler leur soutien au programme de travail de l'organisation après le lancement de réformes concernant la structure de gouvernance et le nouvel organigramme, le Conseil exécutif a approuvé un budget de 18,9 millions de dollars pour l'année 2020. L'approbation du programme de travail et budget reflète l'attachement réaffirmé des États membres aux activités d'ONU-Habitat et leur reconnaissance des efforts consentis par l'organisation, notamment le ratio positif entre les investissements et les résultats.

42. Le montant total des ressources nécessaires pour l'année 2021 est projeté à 266,4 millions de dollars, soit une augmentation de 5,9 % par rapport au montant estimatif nécessaire pour l'année 2020, établi à 251,6 millions de dollars. Ces projections reflètent la demande continue d'activités normatives et d'autres activités au titre du budget de la coopération technique, notamment de services consultatifs, et d'un appui au renforcement des capacités et aux activités opérationnelles aux niveaux local, infranational et national.

43. Le tableau 15.2 indique les ressources nécessaires, par source de financement et par catégorie de dépenses, tandis que le tableau 15.3 présente une ventilation par catégorie de financement. Le tableau 15.4 donne un aperçu des ressources nécessaires par domaine stratégique.

Tableau 15.2
Aperçu des ressources nécessaires, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement	Ressources					Postes		
	Dépenses effectives pour 2019	Budget approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2021	2020	Variation	2021
Fondation (contributions à des fins générales)								
Dépenses de personnel (postes)	4 830,6	16 919,3	9 190,5	54,3	26 109,8	135	4	183
Autres dépenses de personnel	465,0	2 008,1	5 815,5	289,6	7 823,6			
Total partiel	5 295,6	18 927,4	15 006,0	79,3	33 933,4	135	48	183
Budget ordinaire								
Dépenses de personnel (postes)	10 565,8	9 800,6	2 740,2	28,0	12 540,8	73	15	88
Autres dépenses de personnel	4 829,6	1 362,2	283,1	20,8	1 645,3			
Total partiel	15 395,4	11 162,8	3 023,3	27,1	14 186,1	73	15	88
Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	5 299,9	5 656,6	670,8	11,9	6 327,4	47	-	47
Autres dépenses de personnel	6 328,1	4 984,4	(986,2)	(19,8)	3 998,2			
Total partiel	11 628,0	10 641,0	(315,4)	(3,0)	10 325,6	47	-	47
Fondation (contributions préaffectées)								
Dépenses de personnel (postes)	593,0	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	37 945,4	63 473,7	(19 506,9)	(30,7)	43 966,8			
Total partiel	38 538,4	63 473,7	(19 506,9)	(30,7)	43 966,8	-	-	-
Coopération technique								
Dépenses de personnel (postes)	1 446,5	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	100 053,7	147 397,4	16 565,0	11,2	163 962,4	-	-	-
Total partiel	101 500,2	147 397,4	16 565,0	11,2	163 962,4	-	-	-
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	22 735,8	32 376,5	12 601,5	38,9	44 978,0	255	63	318
Autres dépenses de personnel	149 621,8	219 225,8	2 170,5	1,0	221 396,3	-	-	(
Total	172 357,6	251 602,3	14 772,0	5,9	266 374,3	255	63	318

Tableau 15.3
Aperçu des ressources nécessaires par catégorie de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources				
	Dépenses effectives pour 2019	Budget approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2021
Ressources de base					
Fondation (contributions à des fins générales)	5 295,6	18 927,4	15 006,0	79,3	33 933,4
Budget ordinaire	15 395,4	11 162,8	3 023,3	27,1	14 186,1
Total partiel	20 691,0	30 090,2	18 029,3	59,9	48 119,5
Ressources non affectées (y compris les fonds d'affectation spéciale)					
Fondation (contributions préaffectées)	38 538,4	63 473,7	(19 506,9)	(30,7)	43 966,8

Catégorie	Ressources				
	Dépenses effectives pour 2019	Budget approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2021
Coopération technique	101 500,2	147 397,4	16 565,0	11,2	163 962,4
Total partiel	140 038,6	210 871,1	(2 941,9)	(1,4)	207 929,2
Total I	160 729,6	240 961,3	15 087,4	6,3	256 048,7
Appui au programme					
Appui au programme	11 628,0	10 641,0	(315,4)	(3,0)	10 325,6
Total II	11 628,0	10 641,0	(315,4)	(3,0)	10 325,6
Total (I + II)	172 357,6	251 602,3	14 772,0	5,9	266 374,3

Tableau 15.4
Aperçu des ressources nécessaires par domaine stratégique
(En milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources					Postes		
	Dépenses effectives pour 2019	Budget approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2021	2020	Variation	2021
Sous-programme 1								
Dépenses de personnel (postes)	5 064,9	5 177,9	2 054,2	39,7	7 232,1	37	11	48
Autres dépenses de personnel	72 901,2	49 224,4	18 769,2	38,1	67 993,6	-	-	-
Total	77 966,1	54 402,3	20 823,4	38,3	75 225,7	37	11	48
Sous-programme 2								
Dépenses de personnel (postes)	1 504,8	4 802,7	1 220,7	25,4	6 023,4	35	9	44
Autres dépenses de personnel	14 642,9	51 355,9	(4 554,8)	(8,9)	46 801,1	-	-	-
Total partiel	16 147,7	56 158,6	(3 334,1)	(5,9)	52 824,5	35	9	44
Sous-programme 3								
Dépenses de personnel (postes)	1 425,5	6 127,7	2 032,5	33,2	8 160,2	41	13	54
Autres dépenses de personnel	17 392,1	32 499,8	9 164,8	28,2	41 664,6			
Total partiel	18 817,6	38 627,5	11 197,3	29,0	49 824,8	41	13	54
Sous-programme 4								
Dépenses de personnel (postes)	5 035,3	4 903,2	3 798,6	77,5	8 701,8	47	13	60
Autres dépenses de personnel	31 405,1	79 232,9	(19 267,7)	(24,3)	59 965,2			
Total partiel	36 440,4	84 136,1	(15 469,1)	(18,4)	68 667,0	47	13	60
Organes directeurs								
Dépenses de personnel (postes)	0,8	986,1	(121,8)	(12,4)	864,3	6	2	8
Autres dépenses de personnel	1 089,7	130,8	1 280,1	978,7	1 410,9			
Total partiel	1 090,5	1 116,9	1 158,3	103,7	2 275,2	6	2	8
Direction exécutive et administration								
Dépenses de personnel (postes)	4 229,6	4 201,6	2 055,2	48,9	6 256,8	46	(6)	37
Autres dépenses de personnel	7 902,9	1 830,6	(185,0)	(10,1)	1 645,6			
Total partiel	12 132,5	6 032,2	1 870,2	31,0	7 902,4	31	6	37
Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	3 435,5	6 177,3	1 562,1	25,3	7 739,4	58	9	67
Autres dépenses de personnel	6 327,2	4 951,4	(3 036,1)	(61,3)	1 915,3			
Total partiel	9 762,7	11 128,7	(1 474,0)	(13,2)	9 654,7	58	9	67

Priorité stratégique	Ressources				Postes			
	Dépenses effectives pour 2019	Budget approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2021	2020	Variation	2021
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	20 696,4	32 376,5	12 601,5	38,9	44 978,0	255	63	318
Autres dépenses de personnel	151 661,1	219 225,8	2 170,5	1,0	221 396,3			
Total	172 357,5	251 602,3	14 772,0	5,9	266 374,3	255	63	318

44. Les ressources estimatives nécessaires pour l'année 2021 s'articulent en fonction des quatre domaines stratégiques qui composent le Plan stratégique pour la période 2020–2023. Le tableau 15.5 indique le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'année 2020 pour les quatre domaines stratégiques ainsi que les ressources nécessaires pour l'année 2021. Les ressources sont ventilées par source de financement et par catégorie de dépenses. La répartition des ressources entre les quatre sous-programmes repose sur une analyse des ressources nécessaires pour chacun des domaines stratégiques, calculées sur la base des produits livrables pour chaque sous-programme et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat pour l'année 2021.

45. La majeure partie du budget d'ONU-Habitat (207,9 millions de dollars, soit 78 %) est consacrée aux activités normatives et opérationnelles du programme. Le reste (58,5 millions de dollars) est réparti entre les activités d'appui au programme (10,3 millions de dollars, soit 3,9 %) et les activités normatives de base (48,1 millions, soit 18,1 %) ainsi que l'appui aux organes directeurs, et à la direction exécutive et à l'administration, qui comprend les bureaux d'évaluation et de liaison.

Tableau 15.5
Ressources allouées pour l'année 2020 et ressources nécessaires pour l'année 2021 par source de financement et catégorie de dépenses en fonction des priorités stratégiques pour 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources non affectées de la Fondation	Budget ordinaire	Appui au programme	Ressources préaffectées de la Fondation	Coopération technique	Total	Dépenses de personnel (postes)	Autres dépenses de personnel
2020 ressources allouées								
Sous-programme 1	2 949,4	2 032,5	855,9	-	26 303,4	32 141,2	5 177,9	67 993,6
Sous-programme 2	2 277,0	2 313,3	841,2	-	36 388,2	41 819,7	4 802,7	46 801,1
Sous-programme 3	3 497,2	2 021,4	1 236,4	-	25 174,2	31 929,2	6 127,7	41 664,6
Sous-programme 4	3 062,1	1 578,2	1 038,8	-	59 531,6	65 210,7	4 903,2	59 965,2
Organes directeurs	439,1	566,2	111,6	-	-	1 116,9	986,1	1 410,9
Direction exécutive et administration	2 856,0	1 663,1	713,1	286,0	-	5 518,2	4 201,6	1 645,6
Appui au programme	3 846,6	988,1	5 844,0	350,0	-	11 028,7	6 177,3	1 915,3
Total	18 927,4	11 162,8	10 641,0	63 473,7	147 397,4	251 602,3	32 376,5	221 396,3
Dépenses de personnel (postes)	16 919,3	9 800,6	5 656,6	-	-	32 376,5	32 376,5	221 396,3
Autres dépenses de personnel	2 008,1	1 362,2	4 984,4	63 473,7	147 397,4	219 225,8	-	-
Total	18 927,4	11 162,8	10 641,0	63 473,7	147 397,4	251 602,3	32 376,5	221 396,3
2021 estimations								
Sous-programme 1	5 850,7	2 571,5	1 296,0	18 961,1	46 546,4	75 225,7	7 232,1	67 993,6
Sous-programme 2	4 054,6	2 992,0	1 042,6	12 741,9	31 993,4	52 824,5	6 023,4	46 801,1
Sous-programme 3	6 767,8	2 682,6	1 094,8	5 108,4	34 171,2	49 824,8	8 160,2	41 664,6
Sous-programme 4	6 567,7	2 390,7	1 937,8	6 519,4	51 251,4	68 667,0	8 701,8	59 965,2
Organes directeurs	978,7	686,3	610,2	-	-	2 275,2	864,3	1 410,9
Direction exécutive et administration	5 170,8	1 708,4	737,2	286,0	-	7 902,4	6 256,8	1 645,6
Appui au programme	4 543,1	1 154,6	3 607,0	350,0	-	9 654,7	7 739,4	1 915,3
Total	33 933,4	14 186,1	10 325,6	43 966,8	163 962,4	266 374,3	44 978,0	221 396,3
Dépenses de personnel (postes)	26 109,8	12 540,8	6 327,4	-	-	44 978,0	44 978,0	-

<i>Priorité stratégique</i>	<i>Ressources non affectées de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources préaffectées de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses de personnel (postes)</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>
Autres dépenses de personnel	7 823,6	1 645,3	3 998,2	43 966,8	163 962,4	221 396,3	-	221 396,3
Total	33 933,4	14 186,1	10 325,6	43 966,8	163 962,4	266 374,3	44 978,0	221 396,3

46. ONU-Habitat s'efforcera, en concertation avec les États membres, de parvenir à un financement pluriannuel plus prévisible en faveur de ses travaux normatifs, en élargissant la base des donateurs et en mobilisant un soutien auprès des nouvelles initiatives prévues à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat déploiera davantage d'efforts pour mobiliser des ressources de base plus importantes pour mener à bien son programme de travail.

47. Le tableau 15.6 compare les dépenses effectives pour 2019, les dépenses approuvées pour 2020 et les prévisions de dépenses pour 2021. Le tableau 15.7 indique les dépenses par sous-catégorie de dépenses et source de financement et le tableau 15.7 indique la ventilation des dépenses par sous-catégorie de dépenses pour chacun des domaines stratégiques.

Tableau 15.6
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses (2019–2021)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses effectives pour 2019</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2021</i>
Dépenses de personnel (postes)	20 701,1	32 376,5	12 601,5	38,9	44 978,0
Autres dépenses de personnel	64 119,8	63 338,0	11 572,9	18,3	74 910,9
Dépenses de représentation	81,7	107,8	(82,0)	(76,1)	25,8
Consultants	324,1	18 764,0	(17 345,0)	(92,4)	1 419,0
Frais de voyage des représentants	4,4	40,0	(40,0)	(100,0)	-
Frais de voyage du personnel	3 437,7	15 272,0	(24,0)	(0,2)	15 248,0
Services contractuels	15 734,2	17 717,9	3 341,0	18,9	21 058,9
Frais généraux de fonctionnement	16 984,5	28 035,4	1 774,0	6,3	29 809,4
Fournitures et accessoires	655,8	4 322,4	(288,3)	(6,7)	4 034,1
Mobilier et matériel	1 883,6	6 246,8	(1 786,0)	(28,6)	4 460,8
Dons et contributions (versés)	48 430,6	65 381,5	5 047,9	7,7	70 429,4
Total	172 357,5	251 602,3	14 772,0	5,9	266 374,3

Tableau 15.7
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Ressources non affectées de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Contributions préaffectées de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel (postes)	26 109,8	12 540,8	6 327,4	-	-	44 978,0
Autres dépenses de personnel	50,0	365,7	340,0	19 120,0	55 035,2	74 910,9
Dépenses de représentation	18,0	7,8	-	-	-	25,8
Consultants	750,0	215,0	454,0	-	-	1 419,0
Frais de voyage du personnel	3 321,5	144,7	595,5	4 295,7	6 890,6	15 248,0
Services contractuels	794,1	252,0	571,4	3 586,3	15 855,1	21 058,9
Frais généraux de fonctionnement	2 624,1	499,9	1 930,5	5 308,1	19 446,8	29 809,4
Fournitures et matériel	83,4	42,6	25,8	890,9	2 991,4	4 034,1
Mobilier et matériel	27,5	117,6	81,0	561,8	3 672,9	4 460,8
Dons et contributions (versés)	155,0	-	-	10 204,0	60 070,4	70 429,4
Total	33 933,4	14 186,1	10 325,6	43 966,8	163 962,4	266 374,3

Tableau 15.8
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Sous-programme</i>				<i>Organes directeurs</i>	<i>Direction exécutive et administration</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>				
Dépenses de personnel (postes)	7 232,1	6 023,4	8 160,2	8 701,8	864,3	6 256,8	7 739,4	44 978,0
Autres dépenses de personnel	23 303,3	17 771,1	12 835,6	20 407,6	125,1	357,7	110,5	74 910,9
Dépenses de représentation	-	-	-	-	19,8	6,0	-	25,8
Consultants	292,1	322,0	217,0	312,0	-	213,6	62,3	1 419,0
Frais de voyage du personnel	4 708,2	3 541,8	2 729,6	3 823,4	10,0	297,3	137,7	15 248,0
Services contractuels	6 655,0	4 413,4	3 181,9	6 000,9	16,3	127,9	663,5	21 058,9
Frais généraux de fonctionnement	8 662,7	6 109,7	4 952,0	7 439,1	1 236,2	562,4	847,3	29 809,4
Fournitures et accessoires	1 394,7	907,9	677,2	989,3	3,5	30,5	31,0	4 034,1
Mobilier et matériel	1 199,3	1 085,2	826,2	1 246,9	-	40,2	63,0	4 460,8
Dons et contributions	21 778,3	12 650,0	16 245,1	19 746,0	-	10,0	-	70 429,4
Total	75 225,7	52 824,5	49 824,8	68 667,0	2 275,2	7 902,4	9 654,7	266 374,3

i) Ressources non affectées de la Fondation

48. Le projet de budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 est de 33,9 millions de dollars, soit une augmentation de 79,3 % par rapport à l'année précédente. Des efforts ambitieux, résolus et ciblés devront être faits pour mobiliser davantage de contributions à des fins générales tout en étant conscient du fait que les résultats ne seront peut-être pas à la hauteur des attentes. La disponibilité de ces fonds garantira l'exécution des activités prévues. Les postes seront pourvus en fonction des ressources disponibles et tous les États membres devront veiller à ce que le budget approuvé soit pleinement financé.

ii) Budget ordinaire

49. Le montant des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'année 2021 devrait s'établir à 14,2 millions de dollars, soit une augmentation de 27,1 %, sous réserve de l'examen et de l'approbation des propositions budgétaires présentées à l'Assemblée générale. L'appui aux organes directeurs s'élève à 0,7 million de dollars (4,8 %). Les activités du programme représentent 10,6 millions de dollars (74,6 %), les services d'appui au programme 1,2 million de dollars (8,4 %) et la direction exécutive et l'administration 1,7 million de dollars (12 %). Le budget ordinaire de l'ONU étant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, il s'ensuit que les montants présentés pour 2021 ne le sont qu'à titre indicatif. Par conséquent, tout ajustement des coûts apporté à cette partie du plan des ressources sera effectué au siège de l'ONU lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

iii) Fonds préaffectés de la Fondation

50. Le budget estimatif pour l'année 2021 s'établit à 44,0 millions de dollars, dont 43,3 millions de dollars (98,4 %) pour les activités prévues au programme, 3,6 millions de dollars (8,2 %) pour les services d'appui au programme, et 0,3 million de dollars (0,7 %) pour la direction exécutive et l'administration (voir le tableau 15.5). Ceci représente une diminution de 30,7 % par rapport aux 63,5 millions de dollars estimés pour l'année 2020.

51. Comme il ressort du tableau 15.9, les ressources préaffectées de la Fondation comprennent les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 3,3 millions de dollars, estimées en moyenne à 8,1 % du coût total du programme de la Fondation financé à l'aide de ressources préaffectées. Ce montant représente la contribution du budget des fonds préaffectés de la Fondation au compte de l'appui au programme pour 2021. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section consacrée au budget des activités financées par l'appui au programme.

Tableau 15.9
Composition des ressources préaffectées de la Fondation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives pour 2019</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2021</i>
Coûts directs du programme	35 803,7	59 321,0	(18 616,1)	(31,4)	40 704,9
Dépenses d'appui au programme	2 734,6	4 152,5	(890,6)	(21,4)	3 261,9
Total	38 538,3	63 473,5	(19 506,7)	(30,7)	43 966,8

iv) Budget de la coopération technique

52. Le budget proposé pour les activités au titre de la coopération technique est projeté à 164,0 millions de dollars pour l'année 2021, soit une augmentation estimative de 147,4 millions de dollars pour l'année 2020.

53. Comme il ressort du tableau 15.10, la coopération technique comprend les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 10,9 millions de dollars, estimées en moyenne à 7,1 % du coût total du programme de coopération technique. Ce montant représente la contribution du budget de la coopération technique au compte de l'appui au programme pour 2021. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section consacrée au budget des activités financées par les dépenses d'appui au programme.

Tableau 15.10
Composition des ressources au titre de la coopération technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives pour 2019</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2021</i>
Coûts directs du programme	94 757,7	137 755,0	15 255,9	11,1	153 010,9
Dépenses d'appui au programme	6 742,6	9 642,7	1 308,8	13,6	10 951,5
Total	101 500,3	147 397,7	16 564,7	11,2	163 962,4

v) Budget des activités financées par l'appui au programme

54. ONU-Habitat projette d'utiliser un montant total de 10,3 millions de dollars pour appuyer le programme de l'année 2021 en prélevant sur les recettes du compte de l'appui au programme provenant des ressources préaffectées. Le tableau 15.5 indique les domaines stratégiques qui bénéficieront d'un appui. En 2021, les recettes estimatives provenant des projets financés à l'aide des fonds préaffectés s'élèveront à 14,2 millions de dollars, dont 10,9 millions de dollars sont attendus de la coopération technique et 3,3 millions de dollars sont attendus des fonds préaffectés de la Fondation.

h) Aperçu général des ressources humaines

55. Le nouvel organigramme d'ONU-Habitat a été conçu pour être souple et pour aligner les postes sur les quatre domaines stratégiques et leurs objectifs. Les ressources humaines nécessaires sont conformes au Plan stratégique pour la période 2020–2023.

56. Le Plan stratégique pour la période 2020–2023 prévoit un effectif de 316 postes, dont 73 postes inscrits au budget ordinaire, 196 postes imputés sur les ressources préaffectées de la Fondation et 47 postes imputés sur le compte de l'appui au programme. Les postes devraient être pourvus progressivement, dont 255 postes en 2020, 48 postes en 2021, 12 postes en 2022 et 1 poste en 2023.

57. Dans le nouvel organigramme, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation et la Division des solutions globales travaillent en étroite collaboration avec la Division des programmes régionaux afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les régions et les pays. Le Service de la gestion, des conseils consultatifs et de la conformité apporte un soutien à toutes les opérations d'ONU-Habitat.

58. Le tableau 15.11 indique les besoins d'effectifs pour l'année 2021 par rapport aux effectifs de l'année 2020. Le tableau 15.12 indique les ressources nécessaires par domaine stratégique.

Tableau 15.11
Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres niveaux</i>	
2020												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	1	4	10	30	19	23	6	93	42	-	135
Budget ordinaire	1	-	1	4	9	15	14	5	49	24	-	73
Appui au programme	-	-	-	-	10	1	15		26	21	-	47
2020 total	1	1	5	14	49	35	52	11	168	87	-	255
Variations : augmentation/ (diminution)												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	-	-	6	7	14	2	29	19	-	48
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	5	5	4	14	1	-	15
Variations nettes	-	-	-	-	6	12	19	6	43	20	-	63
2021												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	1	4	10	36	26	37	8	122	61	-	183
Budget ordinaire	1	-	1	4	9	20	19	9	63	25	-	88
Appui au programme	-	-	-	-	10	1	15	-	26	21	-	47
2021 total	1	1	5	14	55	47	71	17	211	107	-	318

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

Tableau 15.12
Répartition estimative des postes par priorité stratégique

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres niveaux</i>	
2021												
Sous-programme 1	-	-	2	2	12	6	8	5	35	13	-	48
Sous-programme 2	-	-	-	3	9	5	8	5	30	14	-	44
Sous-programme 3	-	-	1	3	12	11	12	3	42	12	-	54
Sous-programme 4	-	-	-	3	10	16	10	3	42	15	-	57
Organes directeurs	-	-	-	1	-	1	1	1	4	4	-	8
Direction exécutive et administration	1	1	2	1	9	3	6	1	24	29	-	53
Appui au programme	-	-	-	1	2	11	20	1	35	19	-	54
2021 total	1	1	5	14	54	53	65	19	212	106	-	318

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

i) Ressources non affectées de la Fondation

59. Le tableau 15.13 fait apparaître l'évolution financière d'ONU-Habitat de 2015 à 2019 et indique en outre la position financière en 2020 comparée aux montants proposés pour l'année 2021.

60. Le Plan stratégique pour la période 2020–2023 prévoit 196 postes imputés sur les ressources non affectées de la Fondation, dont 135 postes à pourvoir en 2020, 48 en 2021, 12 en 2022 et 1 en 2023.

61. Le tableau 15.13 fait également apparaître l'évolution financière des fonds non affectés de la Fondation. Les tableaux 15.14 et 15.15 indiquent, respectivement, les ressources nécessaires et la répartition des ressources par priorité stratégique et par sous-catégorie de dépenses.

Tableau 15.13
Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses/Année</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
I. Financement							
A. Soldes des fonds et de la réserve en début d'exercice	16 498	10 154	6 088	2 279	1 280	1 041	1 380
Total A	16 498	10 154	6 088	2 279	1 280	1 041	1 380
B. Recettes							
Contributions	1 995	2 279	2 693	3 594	5 031	17 817	35 849
Rendement des investissements	172	37	52	13	61	150	250
Recouvrement des coûts	2 803	2 469	2 628	-	-	1 300	1 848
Recettes accessoires	337	-	92	-	-	-	-
Total B	5 307	4 785	5 373	3 699	5 092	19 267	37 947
Total I (A+B)	21 805	14 939	11 461	5 978	6 372	20 308	39 327
II. Dépenses	-						
Traitements et indemnités des fonctionnaires	8 829	7 984	7 927	4 419	5 327	16 919	26 110
Rémunération et prestations des autres membres du personnel	654	331	334	27	-	305	800
Dons et transferts de fonds	18	15	442	-	-	154	155
Fournitures et consommables	13	(5)	4	-	-	45	83
Frais de voyage	831	276	287	43	3	231	3 322
Autres dépenses de fonctionnement	257	228	171	18	-	1 197	3 464
Dépenses accessoires	1 049	22	17	12	1	77	-
Total II	11 651	8 851	9 182	4 519	5 331	18 927	33 934
III. Soldes du Fonds et de la réserve en fin d'exercice (I-II)	10 154	6 088	2 279	1 280	1 041	1 380	5 393
Réserve opérationnelle	4 562	4 562	2 606	1 303	1 303	1 893	3 393
IV. Soldes du Fonds en fin d'exercice	5 592	1 526	(327)	(23)	(262)	(513)	2 000

* Montants projetés

Tableau 15.14
Ressources nécessaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021
(Fonds non affectés seulement)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	2019	2020	Variation	2021	2020	Variation	2021
A. Programme de travail							
Dépenses de personnel (postes)	2 247,4	11 160,5	6 255,7	17 416,2	86	31	117
Autres dépenses de personnel	175,7	625,2	5 199,4	5 824,6			
Total partiel	2 423,1	11 785,7	11 455,1	23 240,8	86	31	117
B. Organes directeurs							
Dépenses de personnel (postes)	-	406,9	(98,1)	308,8	1	2	3
Autres dépenses de personnel	-	32,2	637,7	669,9			
Total partiel	-	439,1	539,6	978,7	1	2	3
C. Direction exécutive et administration							
Dépenses de personnel (postes)	1 928,3	2 625,3	1 938,8	4 564,1	21	6	27
Autres dépenses de personnel	339,8	230,7	376,0	606,7			
Total partiel	2 268,1	2 856,0	2 314,8	5 170,8	21	6	27
D. Appui au programme							
Dépenses de personnel (postes)	655,0	2 726,6	1 094,1	3 820,7	27	9	36
Autres dépenses de personnel	(50,5)	1 120,0	(397,6)	722,4			
Total partiel	604,5	3 846,6	696,5	4 543,1	27	9	36
Dépenses de personnel (postes)	4 830,7	16 919,3	9 190,5	26 109,8	135	48	183
Autres dépenses de personnel	465,0	2 008,1	5 815,5	7 823,6			
Total	5 295,7	18 927,4	15 006,0	33 933,4	135	48	183

Tableau 15.15
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>					<i>Direction exécutive et administration</i>			<i>Total</i>
	<i>Sous-programme 1</i>	<i>Sous-programme 2</i>	<i>Sous-programme 3</i>	<i>Sous-programme 4</i>	<i>Organes directeurs</i>	<i>Appui au programme</i>		
Dépenses de personnel (postes)	4 186,7	2 794,6	5 054,1	5 380,8	308,8	4 564,1	3 820,7	26 109,8
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	21,0	12,0	17,0	50,0
Dépenses de représentation	-	-	-	-	12,0	6,0	-	18,0
Consultants	200,0	200,0	125,0	200,0	-	25,0	-	750,0
Frais de voyage du personnel	840,5	700,5	1 055,5	511,5	10,0	179,0	24,5	3 321,5
Services contractuels	124,2	74,9	92,3	95,5	6,1	65,1	336,0	794,1
Frais généraux de fonctionnement	337,7	275,3	426,5	363,8	619,8	272,0	329,0	2 624,1
Fournitures et accessoires	11,6	9,3	14,4	16,1	1,0	15,1	15,9	83,4
Mobilier et matériel	-	-	-	-	-	27,5	-	27,5
Dons et contributions	150,0	-	-	-	-	5,0	-	155,0
Total	5 850,7	4 054,6	6 767,8	6 567,7	978,7	5 170,8	4 543,1	33 933,4

62. Le tableau 15.16 fait apparaître la répartition des postes imputés sur le budget général de la Fondation entre les sous-programmes et les domaines stratégiques. Le tableau 15.17 fait apparaître l'évolution des effectifs imputés sur le budget général de la Fondation entre 2020 et 2021.

Tableau 15.16
Répartition estimative des postes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains par priorité stratégique

	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							<i>Total</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>Niveau local</i>	<i>Autre niveau</i>	
Sous-programme 1	-	1	1	8	3	5	2	20	8	-	28
Sous-programme 2	-	-	2	5	2	3	-	12	9	-	21
Sous-programme 3	-	1	3	7	7	5	1	24	8	-	32
Sous-programme 4	-	-	3	8	8	5	2	26	10	-	36
Organes directeurs	-	-	-	-	1	-	1	2	1	-	3
Direction exécutive et administration	1	2	-	6	3	6	1	19	8	-	27
Appui au programme	-	-	1	2	2	13	1	19	17	-	36
2021 total	1	4	10	36	26	37	8	122	61	-	183

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

Tableau 15.17
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : évolution des effectifs

	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Total</i>
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>			
2020	1	4	10	30	19	23	6	93	42	135
Augmentation / (Diminution)	-	-	-	6	7	14	2	29	19	48
2021	1	4	10	36	26	37	8	122	61	183

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

j) Réserve financière générale

63. Conformément à l'article 304.2 b) du Règlement financier (ST/SGB/2015/4), le montant de la réserve financière générale est déterminé selon que de besoin par le Conseil exécutif³, sur recommandation du Directeur exécutif. Cette disposition sert à garantir la liquidité du Fonds général et à amortir les fluctuations de trésorerie ; elle permet en outre à la Fondation de satisfaire aux autres exigences d'une gestion prudente du Fonds général.

64. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour 2021, une réserve financière générale de 3,4 millions de dollars est recommandée, soit 10 % du budget général de la Fondation (33,9 millions de dollars), comme indiqué au tableau 15.13.

³ Cette disposition avait déjà été approuvée par le Conseil d'administration.

II. Sous-programme 1 – Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

a) Objectif

65. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est la réduction des inégalités entre les communautés et à l'intérieur et la réduction de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural en améliorant l'égalité d'accès aux services de base, à la mobilité durable, à des espaces publics sûrs et accessibles ; en facilitant l'accès sûr à la terre et à des logements convenables et abordables ; et en assurant une croissance et un renouveau effectifs des établissements humains.

b) Stratégie

66. Pour assurer progressivement l'accès de tous à des services de base, la mobilité durable, et des espaces publics sûrs et accessibles, le sous-programme mettra au point et diffusera des outils, normes et directives techniques auprès des États membres. Il associera les villes partenaires au débat politique, encouragera le soutien mutuel et le partage des meilleures pratiques, la formation et autres initiatives de renforcement des capacités. Il s'efforcera notamment de développer les capacités institutionnelles et de gestion en vue d'améliorer l'accès, l'efficacité, la qualité et la fiabilité de la fourniture de services de base dans la durée (eau, assainissement, énergie), la mobilité durable et l'accès aux espaces publics. S'agissant de la gestion des déchets, le sous-programme lancera auprès des gouvernements et des collectivités locales une campagne pour inciter les villes à gérer rationnellement leurs déchets (Waste Wise Cities Campaign) afin qu'elles s'engagent à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets dans l'optique d'une gestion rationnelle des ressources en repensant, réduisant, réutilisant et recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. Ces initiatives, dans le domaine des espaces publics, par exemple, devraient permettre d'améliorer la qualité, l'accessibilité, l'intégration et la sécurité des espaces publics pour tous dans toutes les zones urbaines. Dans le passé, cette démarche a permis à 75 villes du monde entier de rénover et revitaliser leurs espaces publics pour les rendre sûrs, inclusifs et accessibles à plus de 1,8 million de personnes, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.

67. Pour contribuer à améliorer et sécuriser l'accès à la terre et à des logements convenables et abordables, le sous-programme mettra à la disposition des États membres des instruments de politique, législation, planification et financement qui devraient les aider à mettre en place des politiques du logement intégrées, inclusives, et sensibles aux questions de genre, de manière à améliorer la sécurité d'occupation pour tous, offrir des logements adéquats et abordables, et prévenir les expulsions illégales forcées. Le sous-programme plaidera en faveur de l'application de codes et règlements de construction durables et d'outils de certification de durabilité dans le secteur du logement. Ceci devrait augmenter le nombre de personnes vivant dans un logement convenable et abordable et rendre les décideurs à même de mettre en place des régimes durables de gouvernance des terres. Dans le passé, cette démarche a amené plus de 100 pays à inclure dans la constitution le droit à un logement convenable. Ainsi, 42 pays ont progressivement livré des logements adéquats et abordables à certaines catégories de bénéficiaires, notamment des femmes, des enfants et des personnes handicapées, y compris des autochtones et des migrants ; la sécurité d'occupation a été assurée à 800 000 habitants de bidonvilles, des moyens de subsistance durable à 268 000 femmes et jeunes, et de meilleures conditions de vie à 516 203 personnes dans 200 villes de 40 pays. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 1, 2, 5, 11 et 15.

68. Pour contribuer à une croissance et une régénération effectives des établissements humains, le sous-programme apportera aux gouvernements et aux collectivités locales l'assistance technique nécessaire pour les aider à élaborer des plans, politiques, directives techniques et outils conformes aux Directrices internationales pour la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable. Le sous-programme apportera aussi une assistance technique aux gouvernements et aux collectivités locales désireuses de lancer des interventions urbaines bancables, stimulantes et prioritaires. Le sous-programme aidera aussi les villes partenaires à institutionnaliser différentes approches de la régénération urbaine en élaborant des plans, politiques, directives techniques et trousseaux à outils appropriés. Ceci devrait permettre de rénover et transformer les quartiers délabrés pour en faire des zones économiques accueillantes offrant une meilleure qualité de vie aux habitants. Dans le passé, cette démarche a amené 20 villes à adopter et mettre en pratique des principes de planification urbaine visant à édifier des villes durables ; par ailleurs, des directives plus strictes et conformes aux objectifs de développement durable ont été élaborées pour guider l'établissement des plans et projets d'urbanisme et elles ont été mises en pratique, notamment dans le cadre de 30 projets d'urbanisme. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11.

c) Plan-programme pour 2021 : « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs »

69. La fragmentation de l'espace urbain se manifeste le plus souvent par la ségrégation sociale et la concentration de la pauvreté dans certaines poches de la ville, où les privations sont multiples. Les sites historiques laissés à l'abandon en centre-ville, la présence de logements décrépits et l'émergence de nouveaux quartiers non planifiés sont le lot commun des villes, quel que soit le revenu des habitants. La régénération urbaine est l'un des moyens de réduire les inégalités spatiales en améliorant la qualité de la vie dans certains quartiers ciblés des villes, qui peuvent ainsi devenir les incubateurs de progrès économiques, sociaux et environnementaux pour l'ensemble de la ville. Des initiatives de régénération urbaine sont menées par divers acteurs, dans le cadre de divers mécanismes et modes de financement ; toutefois, les résultats sont souvent insatisfaisants en ce qui concerne l'intégration et la protection sociales des résidents les plus vulnérables.

70. Pour soutenir les gouvernements et les collectivités locales qui souhaiteraient entreprendre des projets et des initiatives de régénération urbaine inclusive, un programme phare de régénération urbaine – Building Inclusive and Vibrant Communities for All (Édifier des quartiers et communautés vivants et inclusifs) sera lancé dans le cadre du sous-programme. Pour mener à bien ce programme phare, ONU-Habitat s'appuiera sur son expérience des initiatives de régénération urbaine, des aménagements intercalaires et des projets de rénovation des villes, le but recherché étant de constituer un fond global de connaissances et de normes et de développer les capacités des gouvernements et des collectivités locales aux fins d'une régénération urbaine inclusive. Le programme phare s'appuiera sur les instruments et principes existants, y compris le droit à un logement convenable, ainsi que sur les éléments clés du Nouveau Programme pour les villes concernant la planification, la législation et la gouvernance urbaines. Des projets de démonstration sont en cours d'élaboration en collaboration avec les villes partenaires et seront testés localement aux fins d'apprentissage.

i) Réponse adaptée à la situation

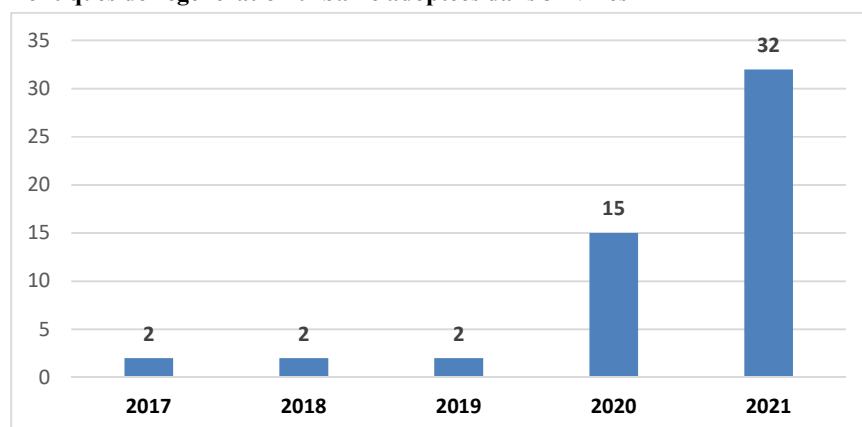
71. Dans le cadre de ce sous-programme, le défi pour ONU-Habitat a été d'aider les États membres à faire face aux inégalités spatiales croissantes en appliquant une politique de régénération urbaine inclusive car le sous-programme ne disposait pas de la panoplie complète et globale de directives et d'outils nécessaire pour pouvoir aider les États membres. Les inégalités spatiales se concentrent dans certains endroits bien précis et s'accompagnent souvent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux considérables tels que la répartition inégale des services urbains de base, le manque de logements abordables, l'absence d'opportunités économiques et la mauvaise qualité du milieu ambiant. Pour relever ces défis, le sous-programme élaborera, pour les projets de régénération urbaine, des normes mondiales et des cadres de suivi qui constitueront une approche intégrée. Cette démarche intégrée permettra de promouvoir l'intégration sociale et le partage de la prospérité économique tout en améliorant l'utilisation des terres, la connectivité physique et la fonctionnalité des espaces urbains dans une perspective à l'échelle des villes visant à contenir l'étalement urbain et à assurer la viabilité de l'environnement.

ii) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

72. Les produits de ces travaux devraient permettre de réduire les inégalités entre les communautés et d'atténuer les inégalités et la pauvreté en leur sein sur l'ensemble du continuum urbain-rural. Ils seront mis à l'essai dans 32 villes qui mettront en œuvre des politiques de régénération urbaine pour remédier aux inégalités spatiales et sociales d'ici 2021 et s'étendront à 250 villes d'ici 2030. Par la suite, 15 autres villes devraient se joindre à cette initiative après les deux premières phases pilotes du programme phare de régénération urbaine en 2020 et les enseignements tirés de l'expérience seront ensuite compilés et transposés à plus grande échelle.

iii) Mesure de la performance

Politiques de régénération urbaine adoptées dans 32 villes



d) Textes portant autorisation du sous-programme

73. Le sous-programme continuera d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme :

Résolutions de l'Assemblée générale

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
64/292	Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/291	Assainissement pour tous		
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable		

Résolutions et décisions du Conseil d'administration

21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources	23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

e) Produits livrables

74. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.17 donne la liste de tous les produits livrables sur la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.17

Sous-programme 1 : Résultats obtenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	-	-	32	50
1. Projets concernant la fourniture de services urbains de base – mobilité, eau et assainissement, énergie, gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles.	-	-	13	15
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture.	-	-	1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, des modes de financement novateurs pour le secteur du logement, des réajustements dans l'utilisation des terres, et des politiques intégrées de rénovation et régénération urbaines et territoriales.	-	-	9	12
4. Projets concernant la sécurité d'occupation des terres, le financement par le foncier, et la suite donnée à la Note du Secrétaire général sur les terres et les conflits.	-	-	-	10
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et projets d'élaboration et d'application de lois de planification effectives.	-	-	6	9
6. Projets de soutien à des politiques de surveillance des villes reposant sur des données factuelles pour la prévention de la criminalité, la sécurité des communautés et la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains.	-	-	3	3

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Séminaires, ateliers et stages de formation (nombre de jours)	-	-	51	79
7. Ateliers et stages de formation portant sur les services urbains de base – mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides.	-	-	21	29
8. Ateliers et stages de formation portant sur l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la croissance et la régénération urbaines, la gouvernance de la conception des villes, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires urbains, la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine.	-	-	13	20
9. Ateliers de formation mondiaux et régionaux sur la terre, le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, les bureaux d'études et les laboratoires de praticiens.	-	-	5	7
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.	-	-	4	2
11. Formation concernant les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données.	-	-	8	14
12. Formation concernant les terres et les conflits, la sécurité d'occupation, la gouvernance et le financement, et établissement d'une « carte des lacunes des données probantes » en matière de gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes.	-	-	-	7
Publications (nombre de publications)	-	-	2	3
13. Publication concernant les possibilités de mobilité durable à faibles émissions de carbone.	-	-	1	-
14. Rapport mondial sur le thème « Transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable : le défi posé par les taudis, les bidonvilles et les établissements sauvages en 2020 » (suite d'une publication parue en 2003)	-	-	1	-
15. Occupation et dégradation des terres	-	-	-	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance des terres	-	-	-	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable	-	-	-	1
Documents techniques (nombre de documents)	-	-	13	19
18. Mécanismes de financement novateurs pour les logements en location, en coopérative ou en construction évolutive ; plans de réaménagement urbain visant à réduire la pauvreté dans les villes.	-	-	2	-
19. Recueil de politiques, plans, bonnes pratiques et expériences concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines.	-	-	4	2
20. Meilleures pratiques, guides, normes et études de cas sur l'accès plus large et dans des conditions d'égalité aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics.	-	-	2	2
21. Rapport sur les politiques, plans et lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour la jeunesse urbaine, les femmes et les enfants.	-	-	1	-
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace pour réduire la pauvreté et les inégalités spatiales.	-	-	1	2
23. Lignes directrices sur le droit à un logement convenable et la prévention du sans-abrisme chez les groupes vulnérables, dont les migrants.	-	-	3	2
24. Série de guides proposant des mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs aux fins de la conservation et de la régénération des villes.	-	-	-	1
25. Trousses à outils, profils de logements et guides techniques à l'intention des dirigeants des villes concernant la planification, la gestion et la fourniture de logements abordables et durables ; programmes d'aménagement des taudis et des bidonvilles.	-	-	-	4
26. Série de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité d'occupation.	-	-	-	2
27. Lignes directrices et manuels proposant des solutions pour l'aménagement des taudis et des bidonvilles.	-	-	-	3
28. Lignes directrices sur la planification participative des quartiers et la régénération urbaine inclusive.	-	-	-	1

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et plaidoyers : fourniture aux États membres de conseils sur la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis, y compris de services consultatifs sur la collecte de données, l'analyse et le suivi des indicateurs et l'établissement de rapports sur les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 11.1, 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, en s'appuyant sur la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et en tenant compte des meilleures pratiques ; fourniture de services consultatifs sur le droit à un logement convenable et à la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, les politiques du logement, la réforme du droit urbain et son application

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
aux fins de la croissance et de la régénération des villes ainsi que la gestion effective de la croissance et de la régénération urbaines moyennant une planification et un aménagement inclusifs des villes et des territoires, une gouvernance inclusive et participative, une conception et une gestion appropriées des espaces publics, le recours aux services de laboratoires de design, des extensions urbaines planifiées, des aménagements intercalaires et la préservation du patrimoine ; fourniture de conseils techniques sur la régénération urbaine et la conservation du patrimoine, et l'administration et la gestion des terrains en zone urbaine. Ces services seront fournis à tout en ensemble de parties prenantes (bureaux régionaux et bureaux de pays d'ONU-Habitat, autres organismes des Nations Unies, gouvernements et collectivités locales, organisations non gouvernementales, organisations communautaires. Des activités seront également menées pour renforcer les partenariats et les réseaux existants.				
Bases de données et documents techniques numérisés : collecte de données sur les engagements mondiaux dans le secteur foncier sur l'ensemble du continuum urbain-rural et les solutions proposées en ligne pour les services urbains de base, la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, le logement, la qualité de l'air urbain et l'atténuation des changements climatiques. Plateformes numériques ouvertes et intégrées sur la sécurité urbaine, le patrimoine, et la croissance et la régénération urbaines. Matériels de sensibilisation et bases de données donnant des informations sur le patrimoine culturel et identitaire des citoyens, base de données mondiale sur les indicateurs urbains, base de données UrbanLex sur le droit urbain, et partenariats. Plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes, aboutissement d'un effort concerté du système des Nations Unies pour incorporer les meilleures pratiques dans les travaux sur la régénération et la croissance urbaines.				

D. Produits de communication livrables

Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : plaidoyers, brochures et dépliants, et profils décrivant les travaux du sous-programme ; réseaux d'information, dont le Réseau mondial d'espaces publics (qui compte une centaine de membres), le Réseau d'espaces publics (qui rassemble 10 organismes des Nations Unies) et le Réseau sur la régénération urbaine ; Prix des meilleures pratiques dans la catégorie « régénération urbaine » (études de cas et articles publiés) ; plaidoyers sur les réseaux sociaux en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, et pour des villes accueillantes pour les personnes handicapées, en particulier dans le contexte de la rénovation des villes et des espaces publics ; matériels de communication sur la gouvernance et la gestion du patrimoine foncier urbain ; partenariats et activités d'enrichissement mutuel, dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers, en vue d'instaurer une urbanisation durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : pochettes d'information à l'usage des organes d'information, communiqués de presse, histoires sur la toile et actualités sur les réseaux sociaux ; tribunes sur l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le renouveau urbain, les espaces publics et l'offre de logements convenables et abordables ; gouvernance et gestion du patrimoine foncier urbain ; partenariats et activités mutuellement enrichissantes avec les organisations partenaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour continue des comptes rendus du sous-programme publiés sur les réseaux sociaux pour donner de la visibilité aux questions concernant les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, la terre, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le logement et la régénération urbaine ; contenus multimédias, y compris des documentaires vidéo, des infographies, des présentations et des webinaires. Base de données mondiale sur la planification urbaine (version de démarrage).

75. Les besoins en ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme 1 sont indiqués aux tableaux 15.18 et 15.19. Le sous-programme aura besoin de 45 fonctionnaires permanents. Le montant total des dépenses de personnel (postes) et autres dépenses de personnel est estimé à 75,2 millions de dollars.

f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

Tableau 15.18
Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 792,5	(8 844,3)	7 713,2	20	28
Autres dépenses de personnel	156,9	(5 344,2)	5 204,2	-	-
Total partiel	2 949,4	(14 188,5)	12 917,3	20	28
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1793,1	(8 844,3)	7 713,2	13	16
Autres dépenses de personnel	239,4	(5 344,2)	5 204,2	-	-
Total partiel	2032,5	(14 188,5)	12 917,3	13	16
Appuis au programme					
Dépenses de personnel (postes)	592,3	(8 844,3)	7 713,2	4	4
Autres dépenses de personnel	263,6	(5 344,2)	5 204,2	-	-
Total partiel	855,9	(14 188,5)	12 917,3	4	4
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	22 261,1	(3 300,0)	18 961,1	-	-
Total partiel	22 261,1	(3 300,0)	18 961,1	-	-

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	26 303,4	20 243,0	46 546,4		
Total partiel	26 303,4	20 243,0	46 546,4	-	-
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	5 177,9	2 054,2	7 232,1	37	48
Autres dépenses de personnel	49 224,4	18 769,2	67 993,6		
Sous-total	54 402,3	20 823,4	75 225,7	37	48

Tableau 15.19
Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>	
	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Total</i>
Fondation (contributions à des fins générales)	1	1	6	2	5	2	17	3	20
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	13
Appui au programme	-	-	3	-	-	-	3	1	4
2020 total	2	2	10	5	7	3	29	8	37
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	2	1	-	-	3	5	8
Budget ordinaire	-	-	-	-	1	2	3	-	3
Variations nettes	-	-	2	1	1	2	6	5	11
Fondation (contributions à des fins générales)	1	1	8	3	5	2	20	8	28
Budget ordinaire	1	1	1	3	3	3	12	4	16
Appui au programme	-	-	3	-	-	-	3	1	4
2021 total	2	2	12	6	8	5	35	13	48

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

III. Sous-programme 2

Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

a) Objectif

76. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant : une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies de pointe et des innovations.

b) Stratégie

77. Pour contribuer à améliorer la connectivité spatiale et la productivité, le sous-programme aidera les États membres et autres partenaires à accroître la contribution de l'urbanisation à la productivité et au développement économique inclusif en formulant des politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la mise au point d'outils de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ceci permettra un développement territorial équilibré, une prospérité partagée, ainsi que des villes mieux connectées et plus inclusives. Dans le passé, cette démarche a facilité l'adoption de politiques nationales urbaines dans plus de 40 pays, dont le Cameroun, l'Inde, l'Iran, la Jordanie, le Liban, le Malawi, la Serbie, la Tunisie et la Zambie. Les pays concernés ont ainsi été amenés à revoir la manière dont ils planifient, financent, développent et gèrent les villes, en ayant pris conscience de l'importance d'un développement urbain et territorial durable pour accroître la prospérité de tous et la connectivité. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 1 et 11.

78. Pour promouvoir l'augmentation et la répartition équitable des revenus générés localement, le sous-programme apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs ayant pour but de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales moyennant la collecte de données et la constitution de bases de données municipales, le partage d'études de cas sur l'optimisation des revenus, l'adoption d'approches participatives et l'élaboration de directives sur la création de recettes locales. Ceci devrait amener les collectivités locales à entreprendre les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires pour engendrer des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats publics-privés et en recourant à des outils de financement et de création de revenus basés sur le foncier. Dans le passé, cette démarche a permis d'augmenter les recettes municipales dans des pays tels que l'Afghanistan, le Kenya et la Somalie, grâce à des mécanismes de financement reposant sur la valeur des terres et la perception d'impôts fonciers. Ce processus a suivi l'enregistrement des propriétés foncières, une meilleure gestion des actifs locaux et des terres, des politiques financières plus judicieuses, la mise en place de politiques budgétaires et d'exécution du budget, et l'instauration de contrôles réglementaires et de mécanismes d'application. Dans le comté de Kisumu (Kenya), par exemple, une analyse des politiques a démontré que le recouvrement des impôts fonciers et l'octroi de permis de travail pouvaient accroître les recettes locales de 40 % et 14 %, respectivement, dans le cadre d'une restructuration des flux de revenus. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 8 relatif au travail décent et à la croissance économique.

79. Pour contribuer au déploiement de technologies de pointe innovantes, le sous-programme renforcera les capacités des collectivités locales afin qu'elles soient mieux à même de proposer, tester et appliquer efficacement des technologies de pointe innovantes – réseaux de capteurs, communications de machine à machine, intelligence artificielle, réalité virtuelle et augmentée, systèmes d'information géographique, télédétection, traitement des mégadonnées et visualisation pour une transition vers le numérique. Ces activités devraient donner aux villes des moyens plus robustes pour réduire les inégalités et la fracture sociale, spatiale et numérique. Dans le passé, cette démarche a amené les villes partenaires à inclure des normes, principes et outils pour une croissance intelligente des villes dans leurs politiques, stratégies et cadres de gouvernance sur les données urbaines afin de relever les défis de la durabilité. Elle a ainsi amené dix collectivités locales à appliquer des mesures faisant appel à la technologie et à exploiter les données urbaines pour s'attaquer aux problèmes des changements climatiques, de la mobilité et des inégalités spatiales. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable 9 (industrie, innovation et infrastructure) et du Nouveau Programme pour les villes, dont certaines sections sont consacrées à l'économie urbaine, la planification, le cadre juridique et les politiques nationales d'urbanisation.

c) Plan-programme pour 2021 : Renforcement des capacités des villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques factuelles aux investissements

80. Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat a mené des activités dans plusieurs régions pour montrer comment, bien planifiée et bien gérée, l'urbanisation peut contribuer à la prospérité et au bien-être, ouvrant la voie à un développement territorial intégré connectant les zones rurales et les zones urbaines. Pour instaurer un développement territorial équilibré et surmonter les inégalités, il faut associer des stratégies de croissance économique à des stratégies de développement socialement inclusives et viables sur le plan environnemental. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est d'aider les villes à réaliser leur potentiel pour qu'elles puissent elles-mêmes conduire à la réalisation des objectifs de développement durable et améliorer ainsi le bien-être de tous, en particulier celui des citoyens vulnérables et marginalisés. En soutenant les villes d'économies développées, émergentes et en développement dans le cadre du sous-programme, ONU-Habitat lancera un programme phare sur les villes et les objectifs de développement durable qui permettra de mettre en place, à l'échelle du système des Nations Unies, une plateforme d'indicateurs urbains et de suivi renseignant les politiques fondées sur des données factuelles et les priorités pour l'investissement des revenus générés localement. Ce programme phare s'appuiera sur les travaux accomplis précédemment dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes et renforcera les capacités des villes pour qu'elles puissent produire des données factuelles fiables et comparables, en recourant notamment à des technologies modernes telles que l'intelligence artificielle, le traitement des mégadonnées et la visualisation, en vue de circonscrire les difficultés, définir les stratégies à suivre pour amener des transformations et mesurer les impacts sociaux, économiques et environnementaux.

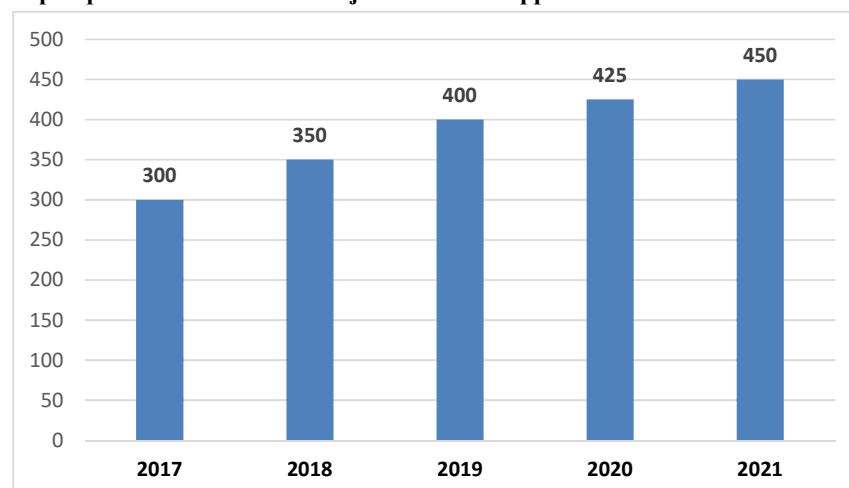
81. Au titre du sous-programme, ONU-Habitat a mené des activités dans plus de 400 villes, dans des pays comme l'Arabie saoudite, la Chine, la Colombie, l'Éthiopie et le Mexique, dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes. Le programme phare pour les villes et les objectifs de développement durable, qui s'inscrit dans le prolongement de l'Initiative pour la prospérité des villes, servira de base à la mise au point d'un outil capable de collecter, synthétiser et interpréter des données sur les villes en vue de formuler des plans d'action. Ce programme phare servira en outre de plateforme où pourront s'articuler les efforts du système des Nations Unies pour suivre la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et faciliter l'établissement volontaire de rapports sur la mise en œuvre locale. Alors que 55 % de la population mondiale vit dans des villes et que ce nombre devrait passer à 60 % d'ici 2030, il importe d'améliorer le soutien aux mécanismes locaux de suivi des établissements humains afin de recueillir des données suffisantes, détaillées, documentées et harmonisées. La disponibilité de données fiables est en effet indispensable pour établir des bases de référence et des cibles pour les villes, et aussi pour aider les décideurs à hiérarchiser les mesures de développement prioritaires lorsque les ressources sont limitées, et pour mobiliser un financement.

i) Réponse adaptée à la situation

82. Le sous-programme était doté de mécanismes visant à faciliter le suivi et la communication de données nationales. Toutefois, pour assurer pleinement le suivi et la communication de données sur les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux municipal et national, il était nécessaire de revoir et aligner les méthodes et outils actuellement utilisés dans le cadre du sous-programme. En réponse, il a fallu élaborer très rapidement des cadres et instruments compatibles avec les objectifs de développement durable afin de capturer les données requises au niveau des villes et identifier des acteurs nationaux compétents. Le sous-programme s'appuiera sur les travaux précédemment entrepris dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes, garantissant ainsi que le cadre des indicateurs puisse capturer les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Le sous-programme fournira également des services de plaidoyer ainsi qu'une formation spécialisée pour que les villes puissent développer ou renforcer leurs capacités d'établir un lien entre les connaissances, les politiques, la planification et le financement et d'identifier ou effectuer des investissements cruciaux pour activer la réalisation des objectifs de développement durable localement.

ii) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

83. Ces activités devraient permettre d'améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions en faisant de l'Initiative pour la prospérité des villes un cadre universel de surveillance doté d'indicateurs et de données comparables, d'assurer un transfert structuré des connaissances, de jumeler des villes, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'analyser les politiques, en commençant par des activités d'apprentissage auxquelles participeraient un petit nombre de villes. D'ici 2021, le sous-programme devrait avoir associé au total 450 villes, dont 75 grandes villes et villes secondaires de pays parmi les moins avancés et de pays à revenu faible ou moyen dans le but de connecter la chaîne de valeur constituée par les données, les politiques reposant sur des données factuelles et les investissements axés sur l'impact, afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le sous-programme devrait porter le nombre de villes à 900 d'ici 2030.

iii) **Mesure de la performance****Nombre de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de suivi de l'Initiative pour la prospérité des villes et des objectifs de développement durable**d) **Textes portant autorisation du sous-programme**

84. Le sous-programme continuera d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme :

Résolutions de l'Assemblée générale

71/327 Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale

Résolutions du Conseil d'administration

19/4 Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée d'ONU-Habitat

1/5 Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

e) **Produits livrables**

85. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.20 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.20**Sous-programme 2 : Résultats obtenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie**

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	-	-	37	50
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et la conception des villes, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'extension et la conception des villes.	-	-	10	15
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines.	-	-	11	15
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleurs pratiques, centres d'excellence, partenariats entre universités, indices de la prospérité, technologies de pointe, et cadres juridiques et de gouvernance pour un développement durable, inclusif et innovant des villes et des régions.	-	-	16	20
Séminaires, ateliers et stages de formation (nombre de jours)	-	-	74	66
4. Débats politiques, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines,	-	-	41	44

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques nationales d'urbanisation.				
5. Stages de formation et ateliers sur l'apprentissages des nouvelles TIC, l'innovation, les technologies de pointe, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.	-	-	21	21
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale.	-	-	12	1
Publications (nombre de publications)	-	-	2	4
7. Rapports nationaux sur les villes	-	-	1	2
8. Rapports sur les villes dans le monde	-	-	1	2
Documents techniques (nombre de documents)	-	-	21	30
9. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques nationales d'urbanisation.	-	-	7	10
10. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique locale, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures.	-	-	7	10
11. Documents techniques sur les technologies de pointe et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, et l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.	-	-	7	10

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et plaidoyers : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux États membres concernant les politiques nationales d'urbanisation, le développement territorial, les liens entre zones urbaines et zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; le recours aux technologies de pointe, l'innovation et la recherche de solutions ; la réforme et l'application du droit urbain ; la passation de marchés communautaires ; la prospérité des villes, y compris l'utilisation de l'outil proposé par l'Initiative pour la prospérité des villes ; et le suivi des objectifs de développement durable.

Bases de données et documents techniques numérisés : base de données sur les politiques nationales d'urbanisation, recueil d'études de cas sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, base de données mondiale sur les municipalités ; système expert des meilleures pratiques de l'Initiative pour des villes prospères.

D. Produits de communication

Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : contenus à l'intention des réseaux sociaux (www.urbanpolicyplatform.org). Brochures, dépliants et profils sur les politiques nationales d'urbanisation, les liens entre zones urbaines et zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et l'établissement de rapports sur l'état des villes ; les services de base, la mobilité et les espaces publics. Troisième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales ; premier Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales ; cadres d'engagement axés sur le secteur privé.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes au niveau national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 11.

86. Les tableaux 15.21 et 15.22 indiquent les ressources nécessaires pour le sous-programme.

f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

Tableau 15.21

Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 140,6	654,0	2 794,6	16	21
Autres dépenses de personnel	136,4	1 123,6	1 260,0		
Total partiel	2 277,0	1 777,6	4 054,6	16	21
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 073,9	637,1	2 711,0	16	20

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Autres dépenses de personnel	239,4	41,6	281,0		
Total partiel	2 313,3	678,7	2 992,0	16	20
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	588,2	(70,4)	517,8	3	3
Autres dépenses de personnel	253,0	271,8	524,8		
Total partiel	841,2	201,4	1 042,6	3	3
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	14 338,9	(1 597,0)	12 741,9		
Total partiel	14 338,9	(1 597,0)	12 741,9	-	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	36 388,2	(4 394,8)	31 993,4		
Total partiel	36 388,2	(4 394,8)	31 993,4	-	-
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	4 802,7	1 220,7	6 023,4	35	44
Autres dépenses de personnel	51 355,9	(4 554,8)	46 801,1		
Total partiel	56 158,6	(3 334,1)	52 824,5	35	44

Tableau 15.22
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées	
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Total
Fondation (contributions à des fins générales)	-	2	4	2	2	-	10	6	16
Budget ordinaire	-	1	2	3	3	2	11	5	16
Appui au programme	-	-	2	-	-	-	2	1	3
2020 total	-	3	8	5	5	2	23	12	35
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	1	-	1	-	2	3	5
Budget ordinaire	-	-	-	1	2	1	4	-	4
Variations nettes	-	-	1	1	3	1	6	3	9
Fondation (contributions à des fins générales)	-	2	5	2	3	-	12	9	21
Budget ordinaire	-	1	2	4	5	3	15	5	20
Appui au programme	-	-	2	-	-	-	2	1	3
2021 total	-	3	9	6	8	3	29	15	44

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

IV. Sous-programme 3

Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

a) Objectif

87. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air, en encourageant une utilisation plus rationnelle des ressources et en protégeant les actifs écologiques, et en œuvrant pour une adaptation effective des communautés et des infrastructures.

b) Stratégie

88. Pour apporter sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air, le sous-programme fournira aux États membres une assistance sous forme de transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils de politique générale, débats politiques au sein des pays, engagements collégiaux dans les initiatives régionales et nationales visant à mener une action climatique durable pour les villes et à établir des plans d'action contre la pollution de l'air. Le sous-programme apportera également une aide à la formulation de politiques et de législations, la planification et la conception des villes, et l'utilisation d'outils de gouvernance et de financement multiniveaux, dans le cadre de son programme phare « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les citoyens pauvres) axé sur la mobilisation d'investissements pour renforcer la résilience des établissements urbains occupés par les citoyens pauvres et marginalisés. Le sous-programme apportera également un soutien technique à l'élaboration de modèles de développement urbain à faibles émissions de carbone pour faire face aux risques climatiques émergents, mobiliser des investissements en faveur de l'adaptation et assurer la fourniture de services de base. Ces activités devraient renforcer les capacités des villes partenaires et des États membres, qui devraient ainsi être à même de planifier l'action climatique pour les villes, mobiliser les investissements nécessaires et suivre les progrès accomplis. Dans le passé, cette démarche a permis d'élaborer et de faire approuver des stratégies de développement à faibles émissions de carbone (Urban LEDS) pour des villes d'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie, et de mettre en place des mesures d'atténuation des changements climatiques allant de solutions de mobilité durables à des projets d'exploitation des énergies renouvelables, en passant par les toitures et bâtiments publics écologiques. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 11 et 13.

89. Pour contribuer à une utilisation plus rationnelle des ressources et protéger les actifs écologiques, le sous-programme fournira une assistance technique aux États membres, entités régionales et autres partenaires sous forme de plaidoyers, transferts de connaissances, renforcement des capacités, conseils de politique générale, partage des meilleures pratiques et apprentissage collégial des politiques et plans concernant l'environnement urbain. Le sous-programme aura pour but de promouvoir des solutions inspirées de la nature, l'action climatique, la protection du milieu urbain et périurbain, la restauration et la création d'espaces publics verts, l'élaboration de codes de construction pour des bâtiments économes en énergie et en ressources, et l'inclusion des principes d'économies d'énergie et de ressources dans les codes propres aux pays. Ces activités devraient promouvoir une action climatique multidimensionnelle et une planification de l'environnement urbain de nature à préserver, régénérer et restaurer la biodiversité urbaine. Dans le passé, cette démarche a facilité l'adoption de politiques, règlements et arrêtés en faveur d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment, et la mise en place de mécanismes de financement dans des pays tels que le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Ainsi, au Kenya, des principes de construction écologique ont été inclus dans la politique du logement et, au Rwanda, les nouvelles constructions doivent respecter des normes minimales d'efficacité énergétique. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

90. Pour faciliter l'adaptation effective des communautés et des infrastructures à l'action climatique, le sous-programme fournira aux États membres, aux collectivités locales, au secteur privé, à la société civile ainsi qu'à d'autres partenaires une assistance sous la forme d'un renforcement des capacités, de conseils techniques, du partage des meilleures pratiques et d'un apprentissage collégial, le but recherché étant de favoriser la coopération aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et du renforcement de la résilience. Le sous-programme appuiera, partout dans le monde, la mise en œuvre d'initiatives visant à créer un environnement propice aux investissements dans l'adaptation des infrastructures et des communautés urbaines aux changements climatiques, comme le Programme mondial d'appui aux plans nationaux d'adaptation, le Partenariat CDN (contributions déterminées au niveau national) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces activités devraient permettre de mobiliser des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays. Dans le passé, cette démarche a notamment aidé les autorités locales des villes partenaires à mieux planifier l'adaptation au bénéfice de la population, comme en attestent les 189 évaluations de l'exposition aux changements climatiques entreprises au niveau local, qui ont été suivies de

l'établissement de plans d'action détaillés assortis de mesures d'adaptation. Cette démarche a abouti à l'exécution (au 31 décembre 2019) de 42 grands projets d'infrastructure comprenant des mesures d'adaptation aux changements climatiques. De plus, 60 autres projets d'infrastructures devraient devenir opérationnels dans les deux prochaines années. Ces initiatives aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 9, 11 et 13.

c) **Plan-programme pour 2021 : Action climatique accélérée dans 16 villes et 8 pays du monde entier**

91. Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat aide les villes et les collectivités locales à identifier leurs vulnérabilités face au climat et apporte son concours à la planification de l'action climatique dans des villes du monde entier. Au titre de ce soutien mondial, le sous-programme apporte un appui technique dans le contexte du projet de Stratégies pour un développement urbain à faibles émissions de carbone (Urban-LEDS), en collaboration avec le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI). Grâce à cet appui technique, 16 collectivités locales en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde et en Indonésie ont appris comment tenir compte des impacts climatiques et des secteurs consommateurs d'énergie dans la prise de décisions au niveau local. Comme le climat exige plus que des réponses localisées, le sous-programme aidera les gouvernements et les collectivités locales à saisir les opportunités de réagir face aux changements climatiques au profit du développement national et des objectifs pour le climat en fournissant des orientations normatives au sujet des contributions déterminées au niveau national (CDN) afin de veiller à ce que l'action climatique fasse partie des ambitions et engagements nationaux.

i) **Réponse adaptée à la situation**

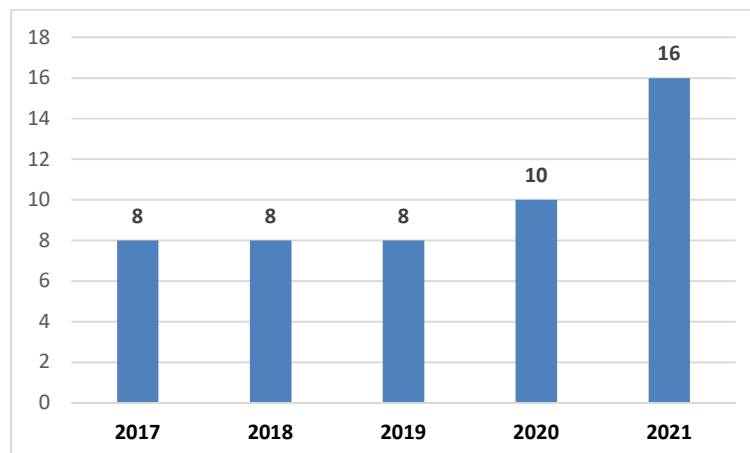
92. Le défi pour le sous-programme a été l'absence d'une stratégie pleinement intégrée pour prendre en compte tous les aspects de la planification de l'action climatique dans les villes, en dépit du caractère transversal des changements climatiques. En réponse, le sous-programme élargira le soutien fourni à ce titre afin que l'appui aux infrastructures, à la planification et aux politiques réponde mieux aux besoins des partenaires à la recherche de solutions aux crises climatiques. En outre, le sous-programme nouera des alliances avec les partenaires du développement, les institutions de financement du climat, les entités chargées de la planification et des infrastructures et les acteurs non gouvernementaux en vue de mobiliser des investissements à grande échelle pour l'adaptation et le renforcement de la résilience des villes dans les régions du monde les plus vulnérables, car actuellement 5 à 8 % seulement du financement de l'action climatique sont canalisés vers l'adaptation.

ii) **Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance**

93. Les activités prévues devraient contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air, ce qui serait démontré par la mise en place effective de cadres juridiques favorables à des stratégies de développement à faibles émissions de carbone et permettant la préparation de projets bancables visant la mise en place d'infrastructures d'adaptation résilientes et d'une planification en vue de la résilience dans 16 villes du monde entier. Ces 16 villes dépasseront les objectifs nationaux de réduction des émissions fixés dans l'Accord de Paris. Elles rejoindront une alliance mondiale de villes déterminées à faire face aux changements climatiques et franchiront les quatre étapes du processus de planification de l'action climatique conformément aux normes internationales : une étude de vulnérabilité, un inventaire des gaz à effet de serre, l'établissement d'un plan d'action climatique, et la communication de rapports annuels sur les progrès réalisés.

iii) **Mesure de la performance**

Nombre de villes appliquant des cadres juridiques pour des stratégies de développement à faibles émissions de carbone



d) Textes portant autorisation du sous-programme

94. Le sous-programme continue d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme :

Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité	73/231	Réduction des risques de catastrophe
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	73/232	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale	73/233	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/234	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
72/277	Vers un pacte mondial pour l'environnement	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement		

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	22/3	Villes et changements climatiques
------	---	------	-----------------------------------

e) Produits livrables

95. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du programme. Le tableau 15.23 donne la liste des produits livrables, par catégorie et sous-catégorie, pour la période 2019–2021, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.23

Sous-programme 3 : Résultats obtenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				
1.	-	-	28	32
Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible émission de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques.				
2.	-	-	2	3
Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible émission de carbone et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques.				
3.	-	-	10	11
Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe.				
4.	-	-	5	6
Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télé-détection) et de traitement de données				
5.	-	-	4	4
Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques				
6.	-	-	3	4
Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services,				

	2019 <i>prévus</i>	2019 <i>effectifs</i>	2020 <i>prévus</i>	2021 <i>prévus</i>
la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	-	-	93	100
7. Séminaires, ateliers et stages de formation visant à sensibiliser les partenaires et les groupes vulnérables (notamment dans les implantations sauvages) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faibles émissions de carbone	-	-	30	35
8. Séminaires, ateliers et stages de formation visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat à planifier, gérer et agir pour une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	-	-	55	55
9. Séminaires, ateliers et stages de formation visant à mieux faire connaître les modèles de villes vertes et leur application, les infrastructures vertes et la planification urbaine verte et bleue	-	-	4	5
10. Formation aux aspects environnementaux et climatiques et suivi des objectifs de développement durable en milieu urbain (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets)	-	-	4	5
Publications (nombre de publications)	-	-	2	3
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	-	-	1	1
12. Publications sur l'adaptation efficace des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés, ainsi que des infrastructures, aux changements climatiques	-	-	1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	-	-	-	1
Documents techniques (nombre de documents)	-	-	11	15
14. Série ou ensemble de documents techniques sur l'utilisation plus efficace des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	-	-	2	2
15. Série de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	-	-	2	3
16. Série ou ensemble d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains	-	-	2	3
17. Série ou compilation ponctuelle de directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques	-	-	1	2
18. Série de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faibles émissions de carbone, l'utilisation efficace des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	-	-	2	2

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Fourniture aux États Membres de l'ONU de services consultatifs sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en milieu urbain, l'amélioration de la qualité de l'air et les services urbains à faibles émissions de carbone ; l'utilisation plus efficace des ressources et la protection des actifs écologiques

Des bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en milieu urbain et des documents de fond numérisés (c'est-à-dire des simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

D. Produits de communication

Programmes de diffusion, manifestations spéciales (c'est-à-dire des forums urbains nationaux et régionaux) et supports d'information : sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

Relations extérieures et relations avec les médias : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web, contenus des médias sociaux et multimédias sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques				

96. Les tableaux 15.24 et 15.25 indiquent l'estimation actuelle du volume total des ressources nécessaires pour le sous-programme 2.

f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

Tableau 15.24

Ressources nécessaires, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	3 356,5	1 697,6	5 054,1	23	32
Autres dépenses de personnel	140,7	1 573,0	1 713,7		
Total partiel	3 497,2	3 270,6	6 767,8	23	32
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 782,0	630,9	2 412,9	14	18
Autres dépenses de personnel	239,4	30,3	269,7		
Total partiel	2 021,4	661,2	2 682,6	14	18
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	989,2	(296,0)	693,2	4	4
Autres dépenses de personnel	247,2	154,4	401,6		
Total partiel	1 236,4	(141,6)	1 094,8	4	4
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	6 698,3	(1 589,9)	5 108,4		
Total partiel	6 698,3	(1 589,9)	5 108,4	-	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	25 174,2	8 997,0	34 171,2		
Total partiel	25 174,2	8 997,0	34 171,2	-	-
Total, par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	6 127,7	2 032,5	8 160,2	41	54
Autres dépenses de personnel	32 499,8	9 164,8	41 664,6		
Total partiel	38 627,5	11 197,3	49 824,8	41	54

Tableau 15.25

Répartition estimative des postes, par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres classes	Total
2020												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	1	3	6	4	1	1	16	7	-	23
Budget ordinaire	-	-	-	-	2	4	4	1	11	3	-	14
Appui au programme	-	-	-	-	2	-	1	-	3	1	-	4
2020 total	-	-	1	3	10	8	6	2	30	11	-	41

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total</i>
Variations : (diminution)/augmentation												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	-	-	1	3	4	-	8	1	-	9
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	1	2	1	4	-	-	4
Variations nettes	-	-	-	-	1	1	6	1-	12-	1	-	13
2021												
Fondation (contribution à des fins générales)	-	-	1	3	7	7	5	1	24	8	-	32
Budget ordinaire	-	-	-	-	2	5	6	2	15	3	-	18
Appui au programme	-	-	-	-	2	-	1	-	3	1	-	4
2021 total	-	-	1	3	11	12	12	3	42	12	-	54

Abbréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

V. Sous-programme 4

Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

a) Objectif

97. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines. Cela se fait par le biais de l'intégration sociale et de communautés inclusives ainsi que par de meilleures conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ; et par une résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures.

b) Stratégie

98. Pour contribuer au renforcement de l'intégration sociale et aux communautés inclusives, le sous-programme aidera les États membres à mener des stratégies et des actions visant à améliorer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics par le biais de programmes et de projets opérationnels globaux, participatifs et inclusifs dans le pays, répondant aux crises qui touchent tous les membres de la communauté, notamment les plus vulnérables ; et à assurer une administration foncière adaptée à sa finalité afin de réaliser la sécurité d'occupation des terres pour tous dans les endroits touchés par une crise. ONU-Habitat aidera également les États membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles, participatives et durables, telles que le processus de planification et de gestion communautaire que le Programme nomme le « processus populaire », qui favorise l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, conformément aux principes « Reconstruire en mieux » et « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». Ces principes, qui ont été établis après le tsunami qui a touché l'Asie en 2004, favorisent la prévention des conflits et l'instauration de la paix dans les activités de relèvement urbain. L'établissement et la mise en œuvre à grande échelle du « processus populaire » pour la reconstruction ancrée au niveau local devraient se traduire par une augmentation de la proportion des populations des communautés touchées par une crise qui participe à la prise de décision locale dans le cadre des projets de reconstruction et par une meilleure inclusion sociale, un renforcement de la sécurité du régime foncier et un meilleur accès à un logement adéquat et aux services de base dans les situations fragiles. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ces domaines figure la mise en œuvre du « processus populaire » en Asie, en particulier en Afghanistan, aux Philippines, au Myanmar, au Pakistan et à Sri Lanka, qui a eu des effets positifs sur plus de 500 000 personnes. Ce travail aide les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11 et 16.

99. Pour contribuer à l'amélioration du niveau de vie des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés et à l'inclusion de ces personnes, le sous-programme fournira, à la demande des États membres, une expertise urbaine en matière de réponse aux crises et apportera un appui à l'élaboration de stratégies de développement urbain intégrées qui répondront aux besoins des communautés d'accueil et des déplacés, en cherchant à surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. ONU-Habitat apportera son savoir-faire en matière de planification de camps en tant que futures expansions urbaines, en appliquant des normes appropriées de planification urbaine et en veillant à ce que le régime foncier permette la transformation, à terme, de ces zones en quartiers, ce qui devrait se traduire par un nombre accru de villes où les réfugiés, les migrants, les déplacés, les rapatriés et les communautés d'accueil parviennent progressivement à avoir accès a) à la sécurité d'occupation, b) à des services de base et à des services sociaux durables, c) à un logement convenable et d) à la sûreté et à la sécurité. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ces domaines figurent les travaux entrepris concernant le plan de développement socioéconomique intégré de Kalobeyei (KISDEP), dans le nord du Kenya, qui vise à assurer la construction d'abris et d'infrastructures durables. Ce projet est pleinement intégré avec à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil (186 000 réfugiés et 320 000 habitants) qui bénéficient les uns et les autres de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire et le développement. Ce travail aide les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10 et 11.

100. Pour contribuer à l'amélioration de la résilience du cadre bâti et des infrastructures, au titre du sous-programme, des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience fondées sur des données probantes, conformes au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, seront élaborées et mises en œuvre. De plus, des cadres, outils et approches de relèvement spécifiques au milieu urbain seront élaborés et perfectionnés, en appuyant la mise en œuvre locale et en mobilisant les réseaux de parties prenantes urbaines, en complément des travaux dirigés par la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD au niveau national. Ces travaux devraient se traduire par la réduction des risques multidimensionnels et la protection des plus vulnérables, qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les catastrophes, et renforcer la résilience urbaine, c'est-à-dire la capacité des villes et des autres établissements humains de résister aux chocs et aux tensions et de s'en remettre. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ces domaines figure l'adoption par les pays de l'approche « Reconstruire en mieux » et de solutions durables (permanentes) dans les zones touchées par une crise. Ainsi, au Mozambique, le Gouvernement met en œuvre un programme de construction d'écoles résilientes ; les écoles construites dans

le cadre du programme se sont avérées être les seules à résister à l'impact du cyclone Idai en 2019, le pire cyclone à avoir frappé le Mozambique depuis plus de 100 ans. Ce travail aide les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11, 13 et 16.

c) Plan-programme pour 2021 : « Changer les perceptions » - les effets positifs de l'exode rural

101. Des travaux ont été menés au titre du sous-programme dans de multiples régions pour apporter un appui aux États membres qui sont confrontés à des problèmes majeurs en matière de migration. Les migrations et les déplacements de réfugiés et de déplacés s'effectuent de plus en plus vers les villes et posent des problèmes parmi les plus complexes auxquels les dirigeants nationaux et municipaux sont confrontés, car l'afflux important de populations supplémentaires exerce une pression sur les systèmes urbains et a des répercussions sur la fourniture de services et la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance. Les travaux menés au titre du sous-programme dans les zones urbaines établissent un lien fort entre les acteurs de l'humanitaire et du développement, car avec son approche par zone, ONU-Habitat vise à améliorer la vie non seulement des réfugiés, des migrants et des déplacés urbains, mais aussi des populations des communautés d'accueil touchées par les déplacements. Les travaux menés au titre du sous-programme dans les contextes de crise en milieu urbain vont de la collecte de données (spatiales, participatives), c'est à dire du profilage urbain, aux fins de la prise de décisions à partir de données concrètes, à la recommandation de politiques générales, au renforcement des capacités et à la mise en œuvre (pilote). Dans des pays tels que l'Iraq, le Liban et la Somalie, les plans directeurs et les projets de régénération (y compris l'expansion urbaine planifiée et la rénovation de certains quartiers, qui ont été mal desservis et souvent habités par des pauvres urbains et d'autres groupes vulnérables) ont renforcé la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil, car la rénovation par zone améliore le niveau de vie de toutes les communautés.

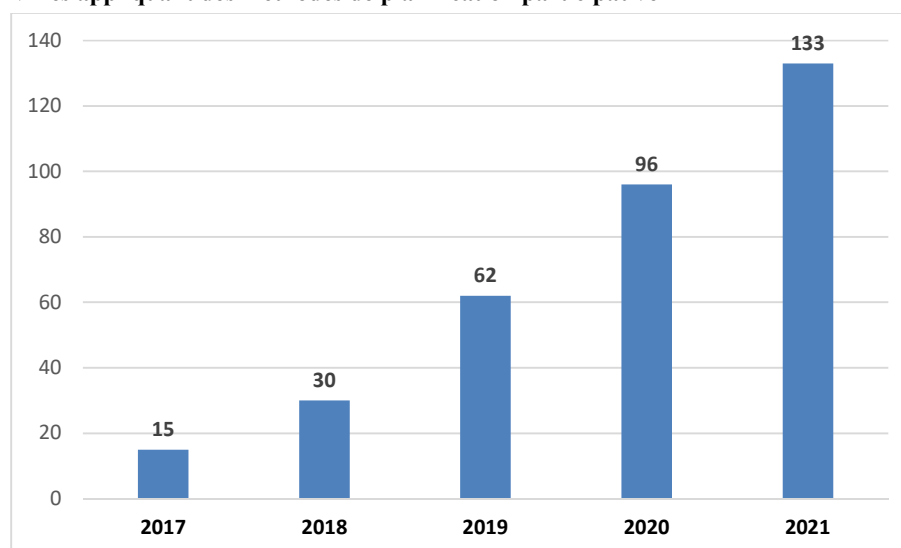
102. Le programme phare d'ONU-Habitat sur « Les effets positifs de l'exode rural », qui sera lancé en 2020, s'appuiera sur l'expérience de l'organisation telle que décrite ci-dessus et sera conçu pour apporter un appui aux États membres et aux villes touchés par des mouvements de population à grande échelle qui ont conduit à une crise urbaine, et contribuera également à prévenir les crises. Ce programme phare renforcera les liens entre les cadres mondiaux tels que les objectifs de développement durable, le Pacte mondial sur les migrations, le pacte mondial sur les réfugiés et le Nouveau Programme pour les villes. Le programme phare aidera les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 10 et 11.

i) Une réponse adaptée à la situation

103. Le défi à relever dans le cadre du sous-programme est de mettre au point des outils et des approches participatifs qui tiennent compte des besoins des migrants, des réfugiés, des déplacés ainsi que des communautés d'accueil en milieu urbain. Dans les zones urbaines, les migrants, les réfugiés et les déplacés résident (souvent non enregistrés officiellement) aux côtés de groupes vulnérables appartenant à la population d'accueil, si bien qu'il est difficile dans le cadre du sous-programme de ne s'intéresser qu'aux « migrants, réfugiés, déplacés, rapatriés ou demandeurs d'asile », car cela exacerberait les tensions entre les communautés vulnérables vivant dans une même zone. Par conséquent, les activités menées dans le cadre du sous-programme seront menées selon une approche zonale utilisant un processus participatif et inclusif, afin d'améliorer l'environnement urbain pour tous les citoyens (un accent particulier étant mis sur les groupes vulnérables) et de renforcer la cohésion sociale. De plus, les activités menées dans le cadre du sous-programme aideront les gouvernements et les administrations infranationales à planifier les changements démographiques en élaborant et en révisant des plans régionaux d'aménagement du territoire.

ii) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

104. Ces travaux devraient contribuer à l'amélioration du niveau de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés au moyen d'une réponse efficace à la crise et du redressement, et renforcer la résilience du cadre bâti et des infrastructures. Cela serait attesté par l'existence de 37 villes supplémentaires (entre 2020 et 2021) qui appliquent des méthodologies participatives telles que le profilage urbain (processus collaboratif de collecte et d'analyse de données sur la situation d'une zone urbaine et de ses quartiers) dans des situations de crise pour la collecte de données spatiales, des processus inclusifs visant à élaborer des recommandations pour action et mise en œuvre.

iii) **Mesure de la performance****Villes appliquant des méthodes de planification participative**d) **Textes portant autorisation du sous-programme**

105. Le sous-programme continue d'être guidé par tous les mandats confiés à ONU-Habitat. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme :

Résolutions de l'Assemblée générale

64/292	Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement	73/139	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
67/291	Assainissement pour tous	73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018–2028)
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030)	73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
72/182	Aide et protection en faveur des déplacés		
73/136	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement		

Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme	23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
		26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

e) **Produits livrables**

106. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.26 donne la liste de tous les produits livrables sur la période 2019–2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.26

Sous-programme 4 : Résultats obtenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	-	-	28	31
1. Projets d'amélioration de l'intégration sociale et de la cohésion communautaire	-	-	10	10
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	-	-	10	11
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	-	-	8	10
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	-	-	42	45
4. Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	-	-	16	18
5. Séminaires, ateliers et formations sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	-	-	13	13
6. Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	-	-	13	14
Publications (nombre de publications)	-	-	2	2
7. Publications sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	-	-	1	1
8. Publications sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	-	-	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	-	-	9	9
9. Documentation technique sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	-	-	3	3
10. Documentation technique sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés	-	-	3	3
11. Documentation technique sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	-	-	3	3

Produits livrables non quantifiés**C. Produits techniques**

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux États membres sur l'atténuation des crises et la réponse à y apporter, sur les questions de logement et le développement d'établissements inclusifs pour les rapatriés, et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces d'origines multiples

D. Produits de communication

Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information : 12 brochures et prospectus sur l'accès à un logement convenable, à la sécurité d'occupation des terres, aux services urbains de base et aux perspectives économiques pour tous ; brochures, prospectus et profils sur la prévention des crises urbaines, le renforcement de la résilience et le relèvement.

107. Les ressources financières et humaines nécessaires à cette rubrique sont indiquées aux tableaux 15.27 et 15.28, par source de financement.

f) Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

Tableau 15.27

Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 870,9	2 509,9	5 380,8	27	36
Autres dépenses de personnel	191,2	995,7	1 186,9		
Total partiel	3 062,1	3 505,6	6 567,7	27	36
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 338,8	796,4	2 135,2	11	15
Autres dépenses de personnel	239,4	16,1	255,5		
Total partiel	1 578,2	812,5	2 390,7	11	15
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	693,5	492,3	1 185,8	9	9
Autres dépenses de personnel	345,3	406,7	752,0		

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Total partiel	1 038,8	899,0	1 937,8	9	9
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	18 925,4	(12 406,0)	6 519,4	-	-
Total partiel	18 925,4	(12 406,0)	6 519,4	-	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	59 531,6	(8 280,2)	51 251,4	-	-
Total partiel	59 531,6	(8 280,2)	51 251,4	-	-
Total par catégorie					
Poste	4 903,2	3 798,6	8 701,8	47	60
Autres dépenses de personnel	79 232,9	(19 267,7)	59 965,2	-	-
Total partiel	84 136,1	(15 469,1)	68 667,0	47	60

Tableau 15.28
Répartition estimative des postes par source de financement

Source de financement	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres classes	Total
Fondation (contributions à des fins générales)	3	7	6	2	2	20	7	-	27
Budget ordinaire	-	1	2	3	1	7	4	-	11
Appui au programme	-	2	1	2	-	5	4	-	9
2020 total	3	10	9	7	3	32	15	-	47
Fondation (contributions à des fins générales)	-	1	2	3	-	6	3	-	9
Budget ordinaire	-	-	3	-	1	4	-	-	4
Variations nettes	-	1	5	3	1	10	3	-	13
Fondation (contributions à des fins générales)	3	8	8	5	2	26	10	-	36
Budget ordinaire	-	1	5	3	2	11	4	-	15
Appui au programme	-	2	1	2	-	5	4	-	9
2021 total	3	11	14	10	4	42	18	-	60

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

VI. Direction exécutive et administration

108. Objectif de l'organisation : L'objectif d'ensemble de la direction exécutive et de la gestion vise à orienter l'exécution des mandats d'ONU-Habitat et du Plan stratégique pour 2020–2023, en en garantissant l'efficacité et l'efficace et en veillant au respect des politiques et procédures en vigueur à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la gestion transparente et éthique de l'organisation.

109. Les ressources financières et humaines nécessaires à cette rubrique sont indiquées aux tableaux 15.29 et 15.30, par source de financement.

a) Ressources financières et humaines nécessaires

Tableau 15.29
Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 625,3	1 938,8	4 564,1	21	27
Autres dépenses de personnel	230,7	376,0	606,7		
Total partiel	2 856,0	2 314,8	5 170,8	21	27
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 320,3	6,1	1 326,4	7	7
Autres dépenses de personnel	342,8	39,2	382,0		
Total partiel	1 663,1	45,3	1 708,4	7	7
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	256,0	110,3	366,3	3	3
Autres dépenses de personnel	457,1	(86,2)	370,9		
Total partiel	713,1	24,1	737,2	3	3
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	800,0	(514,0)	286,0		
Total partiel	800,0	(514,0)	286,0	-	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-		
Total partiel	-	-	-	-	-
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	4 201,6	2 055,2	6 256,8	31	37
Autres dépenses de personnel	1 830,6	(185,0)	1 645,6	-	-
Total partiel	6 032,2	1 870,2	7 902,4	31	37

Tableau 15.30
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres classes	Total
2020												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	1	2	-	5	3	3	1	15	6	-	21
Budget ordinaire	1	-	-	1	2	-	-	-	4	3	-	7
Appui au programme	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
2020 total	1	1	2	1	8	3	3	1	20	11	-	31

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total</i>
Variations : (diminution)/ augmentation												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	-	-	1	-	3	-	4	2	-	6
Variations nettes	-	-	-	-	1	-	3	-	4	2	-	6
2021												
Fondation (contributions à des fins générales)	-	1	2	-	6	3	6	1	19	8	-	27
Budget ordinaire	1	-	-	1	2	-	-	-	4	3	-	7
Appui au programme	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3
2021 total	1	1	2	1	9	3	6	1	24	13	-	37

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

VII. Organes directeurs

110. De janvier 2002 à décembre 2018, ONU-Habitat était dirigé par un Conseil d'administration composé de 58 membres. Par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains pour en faire le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le Conseil d'administration faisait rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, donnait des orientations de politique générale et assurait la direction et la supervision d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat était également devenu un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration étaient énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, qui a été adopté à la Conférence Habitat II.

111. Conformément à la résolution 72/226 adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2017, le Président du Comité des représentants permanents a établi à Nairobi un groupe de travail à composition non limitée chargé d'envisager des options possibles pour aider les États membres à exercer un meilleur contrôle sur ONU-Habitat, que l'Assemblée examinerait à sa soixante-treizième session. Le groupe de travail a présenté des conclusions et recommandations préconisant une structure de gouvernance à trois niveaux : une Assemblée universelle, un Conseil exécutif représentatif et un Comité des représentants permanents à composition universelle. L'Assemblée générale a approuvé cette structure en décembre 2018.

112. En application de la résolution 73/307 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été dissous en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacé par l'Assemblée d'ONU-Habitat doté d'une composition universelle, qui se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours et qui est chargée d'approuver le plan stratégique quadriennal d'ONU-Habitat. L'Assemblée générale a également établi un Conseil exécutif composé de 36 membres élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif renforce le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et améliore la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacéité du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée d'ONU-Habitat et il est également chargé d'examiner et d'approuver le programme de travail et budget annuel. En outre, le Conseil exécutif est chargé de revoir les règles et règlements financiers ainsi que les questions liées à la gestion du Programme.

113. Le Comité des représentants permanents se réunira à Nairobi deux fois tous les quatre ans, une fois avant l'Assemblée d'ONU-Habitat pour préparer la session, et une deuxième fois pour une réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours.

a) Ressources financières et humaines nécessaires

114. Les ressources financières et humaines nécessaires à cette rubrique sont indiquées aux tableaux 15.31 et 15.32, par source de financement.

Tableau 15.31
Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Dépenses de personnel (postes)	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépense de personnel (postes)	406,9	(98,1)	308,8	1	3
Autres dépenses de personnel	32,2	637,7	669,9		
Total partiel	439,1	539,6	978,7	1	3
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	526,0	29,5	555,5	5	5
Autres dépenses de personnel	40,2	90,6	130,8		
Total partiel	566,2	120,1	686,3	5	5
Appui au Programme					
Dépenses de personnel (postes)	53,2	(53,2)	-	-	-
Autres dépenses de personnel	58,4	551,8	610,2		
Total partiel	111,6	498,6	610,2	-	-
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	986,1	(121,8)	864,3	6	8
Autres dépenses de personnel	130,8	1 280,1	1 410,9		
Total partiel	1 116,9	1 158,3	2 275,2	6	8

Tableau 15.32
Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					<i>Total</i>	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Total général</i>
	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>Agent local</i>	<i>Autres classes</i>	
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Budget ordinaire	1	-	-	1	-	2	3	-	5
2020 total	1	-	1	1	-	3	3	-	6
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Variations nettes	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Fondation contributions à des fins générales)		-	1	-	1	2	1	-	3
Budget ordinaire	1	-	-	-		2	3	-	5
2021 total	1	-	1	1	1	4	4	-	8

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

VIII. Appui au programme

115. Dans l'exercice de ses fonctions d'appui au programme, le Service consultatif de gestion et de conformité prêtera un appui opérationnel, une supervision et une conformité efficaces, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

- a) **Finances** : assurer l'affectation efficace, rationnelle et transparente des ressources humaines et financières et d'autres actifs de l'Organisation, conformément à ses priorités stratégiques et opérationnelles, et promouvoir une gestion financière transparente, une communication efficace des rapports, et une solide responsabilité financière et administrative. À cette fin, des indicateurs de performance et des paramètres de référence seront établis pour suivre l'utilisation des contributions et l'application des accords conclus, garantissant l'incorporation de mesures de lutte contre la corruption dans les accords. De plus, les procédures financières seront mises à jour et une formation sera donnée afin de garantir que les Normes comptables internationales pour le secteur public soient comprises et appliquées de manière uniforme et que le progiciel de gestion intégré Umoja soit utilisé de façon efficace ; les fonctions administratives afférentes aux projets à l'échelle de l'organisation seront coordonnées et gérées de façon que les projets bénéficient tous d'un soutien constant et effectif s'agissant des besoins financiers et programmatiques ; la qualité et la prestation des services fournis par des tierces parties, notamment par l'Office des Nations Unies à Nairobi, seront surveillées afin de garantir que lesdits services présentent un bon rapport coût-efficacité et répondent aux normes établies en la matière.
- b) **Ressources humaines** : formuler les besoins stratégiques d'ONU-Habitat en matière de ressources humaines dans les domaines de la gestion des talents, de la prestation de services et de la culture institutionnelle. Ce faisant, ONU-Habitat prendra également en considération les besoins en matière de ressources humaines au niveau régional et sur le terrain. Le Groupe des ressources humaines s'emploiera, de concert avec les services organiques, à définir les besoins de l'organisation en ressources humaines, tant en ce qui concerne le recrutement que la formation et le perfectionnement du personnel, et travaillera en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cela se fera par le renforcement des activités de planification afin de mettre les compétences requises à la disposition des services organiques en temps voulu. Le perfectionnement du personnel sera assuré par le biais de programmes de formation efficaces portant sur les domaines d'activité du programme, les compétences en matière d'encadrement et de gestion ainsi que sur l'éthique. ONU-Habitat continuera de s'employer de façon interactive à améliorer les relations de travail et la motivation, à fournir des conseils sur les perspectives de carrière et à prévenir les conflits sur le lieu de travail, notamment la gestion des comportements interdits que sont le harcèlement, l'abus d'autorité, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Groupe des ressources humaines travaillera en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de satisfaire les besoins d'ONU-Habitat en matière de ressources humaines en appuyant la mise en œuvre pratique de l'administration des droits à prestations, l'acquisition des ressources humaines et le bien-être du personnel ;
- c) **Audits** : faciliter les processus d'audit internes et externes ; assurer un suivi et une application efficaces de toutes les recommandations découlant des audits ; promouvoir et appliquer des systèmes et des pratiques fiables en matière de gestion des risques en vue d'améliorer la performance et la responsabilité globales de l'organisation ; élaborer, actualiser et simplifier les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité cruciaux, notamment si leurs activités sont entravées par des lourdeurs administratives ; vérifier la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluer de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre des responsabilités ; améliorer les flux de travail et automatiser les processus ; et améliorer les systèmes de contrôle ;
- d) Renforcer les capacités du personnel grâce à une formation efficace en matière d'éthique visant à renforcer le principe de responsabilité chez les fonctionnaires et à améliorer leur performance ; recourir à la gestion de la performance pour améliorer la qualité des services et appuyer le processus de changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi ;
- e) **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : améliorer l'infrastructure, la stratégie, le plan d'action et la gouvernance dans ce domaine pour veiller à ce que les solutions mises en place répondent aux besoins stratégiques et opérationnels, et moderniser l'infrastructure des bureaux hors siège pour qu'ils puissent accéder facilement aux applications critiques pour leur mission, notamment aux logiciels Umoja et PAAS (Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'applicabilité du principe de responsabilité), et mettre en œuvre et améliorer des applications, dans le domaine notamment des outils d'informatique décisionnelle, de la collaboration entre fonctionnaires et de la gestion des connaissances;

f) **Procédures opérationnelles standard** : élaborer, actualiser et intégrer les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité essentiels ; vérifier la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluer de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre des responsabilités ; améliorer les flux de travail et automatiser les processus ; améliorer les systèmes de contrôle ; renforcer les capacités du personnel grâce à une formation adéquate en matière de gestion axée sur les résultats, de compétences en matière d'encadrement et de gestion, dont une formation en matière d'éthique professionnelle visant à renforcer le principe de responsabilité chez les fonctionnaires et à améliorer leur performance ; recourir à la gestion de la performance pour améliorer la qualité des services et appuyer le processus de changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi;

a) Ressources financières et humaines nécessaires

116. Les ressources financières nécessaires à cette rubrique sont indiquées au tableau 15.33, par source de financement. Les ressources humaines correspondantes nécessaires pour assurer la fourniture des services sont indiquées au tableau 15.34.

Tableau 15.33
Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 726,6	1 094,1	3 820,7	27	36
Autres dépenses de personnel	1 120,0	(397,6)	722,4		
Total partiel	3 846,6	696,5	4 543,1	27	36
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	966,5	146,4	1 112,9	7	7
Autres dépenses de personnel	21,6	20,1	41,7		
Total partiel	988,1	166,5	1 154,6	7	7
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	2 484,2	321,6	2 805,8	24	24
Autres dépenses de personnel	3 359,8	(2 558,6)	801,2		
Total partiel	5 844,0	(2 237,0)	3 607,0	24	24
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	450,0	(100,0)	350,0		
Total partiel	450,0	(100,0)	350,0	-	-
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	6 177,3	1 562,1	7 739,4	58	67
Autres dépenses de personnel	4 951,4	(3 036,1)	1 915,3	-	-
Total partiel	11 128,7	(1 474,0)	9 654,7	58	67

Tableau 15.34
Répartition estimative des postes par source de financement

	Agents des services généraux et des catégories apparentées					Total	Agent local	Autres classes	Total
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1				
Fondation (contributions à des fins générales)	1	2	1	10	-	14	13	-	27
Budget ordinaire	-	1	3	1	-	5	2	-	7
Appui au programme	-	-	-	12	-	12	12	-	24
2020 total	1	3	4	23	-	31	27	-	58
Fondation (contributions à des fins générales)	-	-	1	3	1	5	4	-	9
Variations nettes	-	-	1	3	1	5	4	-	9

	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>					<i>Total</i>	<i>Agent local</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total</i>
	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/I</i>				
Fondation (contributions à des fins générales)	1	2	2	13	1	19	17	-	36
Budget ordinaire	-	1	3	1	-	5	2	-	7
Appui au programme	-	-	-	12	-	12	12	-	24
2021 total	1	3	5	26	1	36	31	-	67

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général ; D = Directeur ; P = Administrateur.

Annexe 1 : Résultats obtenus en 2019

I. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain

a) Objectif

117. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de favoriser un développement urbain durable et équitable en élaborant et en adoptant une loi d'habilitation, en améliorant l'accès aux ressources foncières et en renforçant les systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services.

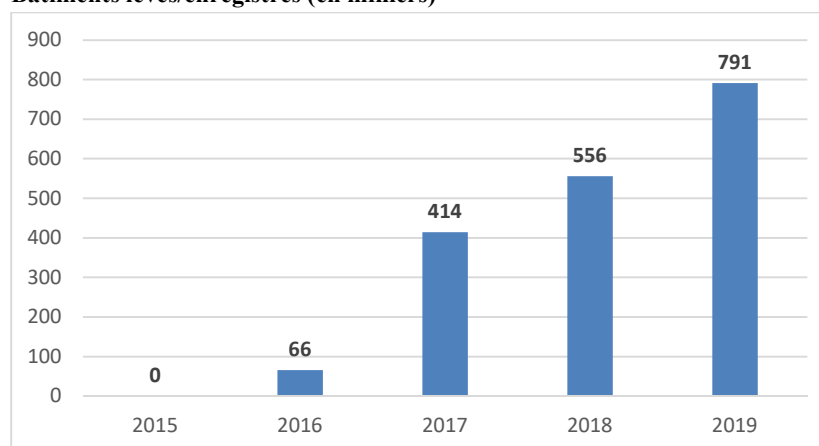
b) Résultats obtenus en 2019 : accès plus large et sûr à la terre de tous les citoyens : le cas de l'Afghanistan

118. Au titre du sous-programme, un appui a été fourni aux administrations locales et nationales et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat aux fins de l'amélioration de la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones. Le programme « City for All », un programme phare du programme d'urbanisation (2016-2025) élevé au rang de priorité nationale du Gouvernement afghan, a été mis en œuvre au titre du sous-programme, en partenariat avec le Ministère du développement urbain et des terres, le Vice-Ministre des municipalités et la municipalité de Kaboul. Le programme, qui est aligné sur le programme de réforme du Gouvernement pour le secteur urbain, vise à améliorer la stabilité et à stimuler le développement économique dans les villes afghanes en garantissant les droits fonciers et le droit de propriété, la planification urbaine stratégique, l'amélioration de la prestation de services et le renforcement du contrat social entre les citoyens et l'État.

119. ONU-Habitat a fourni une expertise technique aux municipalités en matière de levés topographiques et d'enregistrement de terres et de bâtiments, composante qui fait partie intégrante du programme « City for All ». Dans le cadre de ce programme, un levé de chaque bâtiment a été effectué de façon systématique et les données ainsi obtenues ont été stockées au niveau du Nahia (district urbain) ainsi que dans une base de données municipale centralisée. Les données de la base de données immobilières ont été utilisées pour l'adressage des rues et la numérotation des maisons et ont permis à l'Autorité foncière indépendante afghane d'enregistrer les bâtiments et de délivrer des certificats d'occupation des terres afin d'accroître la sécurité des droits fonciers et de réduire l'accaparement de terres. Ces activités étaient essentielles pour améliorer la gestion et la sécurité urbaines, et pour accroître l'inclusion socioéconomique des citoyens.

i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

120. Ces travaux ont contribué à favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption d'une législation habilitante, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services. Ils ont facilité la garantie des droits fonciers et de propriété des personnes vivant dans les principales villes d'Afghanistan, comme l'atteste l'augmentation de 65 % du nombre des bâtiments ayant fait l'objet d'un levé et ayant été enregistrés dans la base de données nationale sur les bâtiments. Fin 2019, 790 000 bâtiments au total avaient été recensés et enregistrés (491 000 dans la capitale Kaboul et 299 000 dans 11 autres villes), garantissant la sécurité d'occupation à plus de 6 millions d'Afghans. Le Ministère du développement urbain et des terres a également distribué 16 000 certificats d'occupation correspondant à des bâtiments éligibles, qui confèrent la propriété et le « droit de demeurer » aux bénéficiaires, y compris à des ménages dans des établissements informels, et qui protègent les droits de propriété des femmes en exigeant que les certificats mentionnent le nom du conjoint pour les bâtiments qui étaient situés sur les terres de l'État avant le levé et l'enregistrement. Le certificat exigeait des ménages qu'ils payent le safayi (taxe sur les services municipaux) et d'autres frais municipaux pour avoir accès aux services municipaux. Les 234 593 levés de bâtiment effectués en 2019, contre 141 638 en 2018, ont contribué à la réalisation des cibles 1.4 et 11.1 en assurant la sécurité d'occupation, c'est-à-dire la délivrance de documents juridiques prouvant le statut d'occupation et une protection de facto contre les expulsions forcées ou arbitraires.

iii) **Mesure de la performance****Bâtiments levés/enregistrés (en milliers)**c) **Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus**

121. Un résultat prévu pour 2019, à savoir le renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 16 gouvernements mettent en œuvre des programmes visant à améliorer la sécurité des droits fonciers pour tous (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 12). Ces gouvernements ont utilisé les principaux outils normatifs d'ONU-Habitat pour la mise en place de mécanismes de gestion des différends fonciers qui renforcent la médiation et le règlement des litiges fonciers.

d) **Produits livrables**

122. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.36 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2019 par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.36**Sous-programme 1 : Résultats obtenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	9	-	-
1. Projets sur la législation urbaine	1	2	-	-
2. Projets sur les terres et la sécurité d'occupation	1	5	-	-
3. Projets sur des villes plus sûres	1	1	-	-
4. Projets sur la gouvernance locale	2	1	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	19	-	-
5. Activités de formation sur la législation urbaine	4	4	-	-
6. Activités de formation sur les terres et la sécurité d'occupation	4	10	-	-
7. Activités de formation sur les villes plus sûres	4	4	-	-
8. Formation sur les autorités locales	3	1	-	-
Publications (nombre de publications)	5	2	-	-
9. Publications sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable	3	1	-	-
10. Rapport sur les contributions aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes	2	1	-	-

	<i>2019</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
	<i>prévus</i>	<i>effectifs</i>	<i>prévus</i>	<i>prévus</i>
Documents techniques (nombre de documents)	4	8	-	-
11. Outils et directives relatives à la législation urbaine	-	1	-	-
12. Outils et directives relatives aux autorités locales	1	1	-	-
13. Directives relatives aux villes plus sûres	2	2	-	-
14. Outils et directives relatives au régime foncier	1	4	-	-

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux autorités locales, régionales et nationales sur l'élaboration d'instruments juridiques, les cadres politiques, et une gestion des terres et des régimes fonciers à plusieurs niveaux et inclusifs ; des conseils d'experts sur la gouvernance, la sécurité et les politiques urbaines, et sur le renforcement du Réseau mondial des instruments fonciers, du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies et des partenariats mondiaux pour des villes plus sûres

II. Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain

a) Objectif

123. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer les politiques, les plans et les aménagements pour des villes plus compactes, plus inclusives, mieux intégrées et mieux reliées entre elles, qui soient propices à un développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques

b) Résultats obtenus en 2019 : un plan directeur pour orienter le développement de Belmopan

124. Belmopan, la capitale du Belize, a rencontré des problèmes importants en matière d'urbanisation, tels qu'une croissance démographique de plus en plus forte, les changements climatiques, et l'insuffisance des espaces publics, des infrastructures et de la structure urbaine. Étant donné que la ville était classée comme ayant un climat de mousson tropical et avait été touchée par des ouragans par le passé, il était également urgent de mettre en place un système efficace et durable de gestion des eaux pluviales. La ville compte 17 000 habitants et la densité urbaine est peu élevée, s'élevant actuellement à 13,3 personnes par hectare. Environ 44 % de la surface municipale est constituée de terrains vacants et le développement des parcelles vacantes existantes est essentiel car la ville s'étend vers ses limites administratives.

125. En 2016, ONU-Habitat a commencé, au titre du sous-programme, à travailler avec le conseil municipal de Belmopan à l'élaboration d'un plan de développement municipal et à la création d'un plan d'aménagement de la ville. En collaboration avec le conseil municipal, une série d'ateliers et de consultations publiques ont été organisés sur une période d'un an. Les ateliers ont réuni des représentants de différentes institutions gouvernementales nationales et d'administrations locales, du secteur privé, de groupes communautaires, d'ONG, de professionnels de la planification et d'universitaires spécialistes de la planification pour discuter de la situation et de la vision future de Belmopan. Des ateliers ont été organisés et les recommandations examinées, puis les plans ont été modifiés en conséquence.

126. ONU-Habitat a travaillé au titre du sous-programme avec les acteurs locaux, en collaboration avec des hydrologues détachés par Arcadis, pour proposer un cadre spatial utilisant une approche bleu-vert de la planification en réseau pour élaborer un plan directeur intégré et résilient pour la ville ainsi que des stratégies de planification et d'aménagement visant à régler les problèmes décrits dans le plan d'aménagement de la ville. Des options de développement sur le long terme au niveau de la ville, basées sur la vision du plan d'aménagement, et des projets pilotes à court terme ont été recommandés dans le cadre spatial. Le plan directeur officiel a été présenté lors du Forum urbain des Caraïbes 2017. La coopération avec le sous-programme se poursuit avec l'application et le perfectionnement de la méthodologie de planification rapide visant la planification des infrastructures d'approvisionnement et d'élimination.

127. En 2019, le sous-programme a été axé sur la mobilisation de ressources afin de trouver des ressources humaines et financières pour i) progresser dans l'élaboration du plan de structure intégré et du plan d'équipement ; ii) réaliser des études de faisabilité pour les projets prioritaires et iii) élaborer, en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes et le Fonds vert pour le climat, une proposition de projet susceptible de recevoir le soutien des banques. Le montant des fonds initiaux estimé à 100 000 dollars pour le projet devrait permettre de mobiliser 700 000 dollars pour élaborer le plan spatial et financier, réaliser des études de faisabilité des projets prioritaires et élaborer une proposition de projet d'un montant de 100 millions de dollars pour un projet prioritaire susceptible de recevoir le soutien des banques à Sainte-Lucie, à Belmopan ou à Saint-Kitts-et-Nevis, qui se traduiront par une amélioration de la qualité de vie et la fourniture de services à plus de 100 000 résidents, favorisant l'inclusion sociale dans les Caraïbes ainsi que le développement économique local.

i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

128. Ces travaux ont contribué à améliorer les politiques, les plans et les aménagements pour des villes plus compactes, plus inclusives, mieux intégrées et mieux reliées entre elles, qui soient propices à un développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques, comme le démontre l'élaboration d'un cadre spatial (ou plan directeur) avec des stratégies visant à relever les problèmes actuels et prévus de Belmopan, à savoir les liaisons urbaines, le système d'espaces publics et le développement à usage mixte ; ont intégré les infrastructures vertes au cadre bâti et aux systèmes naturels environnants afin de relever les multiples défis du développement durable et des changements climatiques et ont favorisé l'intégration sociale et les liaisons spatiales dans l'ensemble de l'espace public.

ii) Mesure de la performance

Tableau 15.3
Élaboration d'un cadre spatial (ou plan directeur) pour Belmopan

2015	2016	2017	2018	2019
ONU-Habitat a été invité à travailler à Belmopan	ONU-Habitat a commencé à travailler avec le conseil municipal de Belmopan pour parfaire l'élaboration du plan de développement municipal et créer son plan d'aménagement.	Les recommandations et les commentaires des participants ont été examinés et les plans modifiés en conséquence. Le plan directeur a été présenté au Forum urbain des Caraïbes.	La mise en œuvre du plan directeur de Belmopan a commencé.	La planification détaillée des infrastructures a commencé à Belmopan, dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur, comprenant : i) l'élaboration du plan de structure intégré et du plan d'équipement ; ii) des études de faisabilité pour les projets prioritaires ; et iii) une proposition de projet susceptible de recevoir le soutien des banques.

c) Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus

129. Un résultat prévu pour 2019, à savoir « Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques », comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 48 autorités partenaires – municipales, infranationales et nationales – ont adopté et mis en œuvre des politiques, des plans ou des stratégies qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 45). Ces autorités partenaires, - municipales, infranationales et nationales – ont utilisé des politiques et une législation améliorées en matière de planification urbaine et de durabilité et la capacité renforcée des institutions et des parties prenantes de participer activement à un processus de planification participatif et inclusif.

d) Produits livrables

130. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.38 donne la liste de tous les produits livrables sur la période 2019, par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.38
Sous-programme 2 : Résultats obtenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	35	-	-
1. Projets sur l'élaboration de politiques urbaines et de cadres spatiaux nationaux, sur la planification et l'aménagement du milieu urbain au niveau national et dans les pays partenaires de toutes les régions	3	10	-	-
2. Projets sur la mise en œuvre de la planification régionale et métropolitaine, y compris les liens entre les zones urbaines et rurales, les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et l'économie verte	4	8	-	-
3. Projets sur les initiatives relatives à l'espace public au niveau du pays et des villes	3	3	-	-
4. Projets sur des laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain à l'appui de la planification, de l'extension et de l'aménagement des villes et de l'approche à trois volets	3	9	-	-

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
5. Projets sur le renforcement des processus de planification de l'action climatique ou des plans basés sur les écosystèmes au niveau des villes	2	5	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	87	138	-	-
6. Ateliers et activités de formation sur les politiques urbaines nationales et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur le développement régional et métropolitain, les liens entre les villes et les campagnes et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	13	23	-	-
7. Ateliers sur les enseignements tirés et les approches concernant les questions émergentes en matière d'urbanisme et des questions spécifiques de planification touchant au Nouveau Programme pour les villes	25	43	-	-
8. Stages de formation sur les politiques urbaines nationales, la planification métropolitaine, les liens entre zones urbaines et les zones rurales, la planification des interventions et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	28	30	-	-
9. Stages de formation sur les politiques relatives aux espaces publics et sur les méthodes de planification	15	22	-	-
10. Stages de formation, séminaires et ateliers sur la planification de l'action climatique au niveau de la ville	6	20	-	-
Publications (nombre de publications)	6	12	-	-
11. Bonnes pratiques et données d'expérience aux niveaux national, régional, métropolitain et mondial en matière de politique urbaine et de cadres spatiaux ; liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; la connectivité du paysage ; et/ou les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1	4	-	-
12. Guide pratique fondé sur des données factuelles concernant les approches en matière d'espace public à l'échelle de la ville	1	1	-	-
13. Publication sur les bonnes pratiques et les données d'expérience en matière de planification, de l'extension et de l'aménagement des villes	1	1	-	-
14. Guide pratique fondé sur des données factuelles concernant les villes et les changements climatiques	1	1	-	-
15. Publications sur les changements climatiques, la qualité de l'air, les transports et la résilience	2	5	-	-
Documents techniques (nombre de documents)	4	10	-	-
16. Études de cas, profils, trousse d'information et guides pour appuyer les travaux sur les politiques urbaines nationales, le développement régional et métropolitain, la connectivité du paysage et les liens entre zones urbaines et zones rurales	2	6	-	-
17. Série de directives sur la planification et l'aménagement du milieu urbain pour le Nouveau Programme pour les villes, mettant l'accent sur la planification de l'expansion urbaine et de l'absorption des dents creuses, les villes nouvelles et de taille moyenne, et la santé des réfugiés et des déplacés	1	1	-	-
18. Documents techniques sur les changements climatiques, la résilience, l'aide à la décision en matière de gestion de la qualité de l'air urbain et boîte à outils pour le renforcement des capacités	1	3	-	-

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux autorités nationales et infranationales en matière d'examen et de dialogue sur les politiques urbaines, de liens entre zones urbaines et zones rurales et de lignes directrices internationales sur l'urbanisme, la planification territoriale, l'espace public, les laboratoires d'aménagement urbain, l'expansion urbaine planifiée, les dents creuses, les changements climatiques et les faibles émissions urbaines ; conférence internationale ou régionale sur la politique urbaine nationale ; conférence scientifique internationale sur les villes et les changements climatiques coorganisée avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

III. Sous-programme 3 : Économie urbaine et finances des collectivités municipales

a) Objectif

131. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans laissés-pour-compte, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances des collectivités municipales.

b) Résultats obtenus en 2019 : réformes menées par le comté de Kisumu (Kenya) pour multiplier les recettes municipales en 2019 en s'appuyant sur une conception innovante de la politique financière

132. Au cours des six dernières années, ONU-Habitat, au titre de ce sous-programme, a fourni un appui technique aux villes partenaires afin de renforcer leur capacité de recenser les options susceptibles d'améliorer les finances municipales et de financer l'expansion des villes au moyen de l'enregistrement des biens fonciers, la facturation et la collecte fiscales, la formation et le renforcement des capacités. En Afghanistan, grâce à la taxe safayi, la collecte de la taxe immobilière et l'enregistrement des biens fonciers ont triplé au cours des trois années précédentes, et en Somalie, du fait des activités d'enregistrement et de l'utilisation des bureaux de collecte modernisés, les recettes municipales ont plus que doublé en trois ans. Dans le comté de Kiambu (Kenya), les recettes ont doublé en trois ans grâce à une combinaison de soutien politique, de modernisation de l'enregistrement foncier, d'amélioration des systèmes de collecte des impôts et de fourniture et d'approbation de règles et de règlements. Les leçons tirées de ces expériences réussies ont conduit ONU-Habitat, en 2019, à mettre au point un outil pour maximiser les revenus de sources propres, qui a ensuite été testé à Kisumu (Kenya).

133. Kisumu est l'un des 47 comtés du Kenya créés en 2012 dans le cadre du processus de décentralisation du pays, qui s'est traduit par une délégation de pouvoirs en matière de prestation de services. Afin de s'acquitter de ces nouvelles tâches fonctionnelles et de répondre aux besoins d'une population croissante et largement agraire, les autorités du comté de Kisumu ont reçu un financement du Gouvernement et ont été chargées de générer leurs propres ressources. Cependant, les recettes générées localement stagnent depuis le transfert de pouvoirs, la dépendance des autorités du comté à l'égard des transferts du Gouvernement passant de 80% en 2013 à 86 % en 2018.

134. ONU-Habitat, dans le cadre de l'appui technique qu'il fournit aux autorités du comté de Kisumu, a, au titre du sous-programme, effectué une analyse des écarts financiers afin de diagnostiquer les insuffisances en ressources propres. L'outil d'évaluation rapide des ressources propres utilisé pour effectuer cette analyse a permis de repérer des lacunes dans le recouvrement de l'impôt et dans la stratégie fiscale axée sur les flux de recettes les moins rentables. Sur la base de cette analyse, des recommandations ont été formulées au titre du sous-programme sur la manière de maximiser la génération de ressources à Kisumu, notamment en matière de conformité, de transparence et de responsabilité fiscales.

135. Un résultat prévu pour 2019, à savoir le renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 16 gouvernements mettent en œuvre des programmes visant à améliorer la sécurité des droits fonciers pour tous (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 12). Ces gouvernements ont utilisé les principaux outils normatifs d'ONU-Habitat pour mettre en place des mécanismes de gestion des différends fonciers qui renforcent la médiation et le règlement des litiges fonciers.

i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

136. Ces travaux ont contribué à améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans laissés-pour-compte, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances des collectivités municipales. La capacité d'ONU-Habitat d'influencer la réflexion et l'action des autorités locales en matière de finances municipales a été démontrée par l'adoption des recommandations qui ont été faites aux autorités de Kisumu au titre du projet pilote d'ONU-Habitat relatif à l'outil d'analyse rapide des ressources propres. Les recommandations faites par ONU-Habitat ont contribué à des changements en matière de gouvernance, notamment la création d'un sous-comité sur les revenus de sources propres, au sein duquel ONU-Habitat a une fonction consultative. Grâce à ces réformes, le Programme est désormais en mesure de travailler en étroite collaboration avec les autorités du comté pour appliquer ses recommandations et créer conjointement un système de ressources propres plus équitable et plus efficace.

ii) **Mesure de la performance**

Tableau 15.39
Incidences des projets d'ONU-HABITAT sur les finances municipales

2014-2016	2017	2018	2019
Le programme relatif aux finances municipales est mis en œuvre en Afghanistan, en Somalie et au Kenya.	Le programme relatif aux finances municipales se poursuit et les enseignements tirés sont compilés. La nécessité de maximiser la génération de revenus propres au niveau des autorités locales a été mise en évidence.	L'outil d'analyse rapide des ressources propres pour la maximisation des ressources propres des autorités locales est mis au point.	L'outil d'analyse rapide des ressources propres est expérimenté à Kisumu, ce qui permet de formuler des recommandations à l'intention des autorités du comté, qui montrent comment maximiser la génération de revenus propres. Les autorités du comté de Kisumu apportent des changements importants au Bureau des recettes et créent un sous-comité des ressources propres.

c) **Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus**

137. Un résultat prévu pour 2019, à savoir le renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines, tel que mentionné dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 48 autorités locales ont adopté des programmes et des stratégies visant à améliorer les finances urbaines et municipales (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 36). Ces villes ont adopté les outils mis au point par ONU-Habitat pour aider à diagnostiquer les problèmes spécifiques concernant leur système de revenus propres et à assigner un rang de priorité aux interventions nécessaires.

d) **Produits livrables**

138. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.40 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2019, par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.40
Sous-programme 3 : Résultats obtenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	13	-	-
1. Projets de développement économique local	2	2	-	-
2. Projets sur les finances urbaines et municipales	5	5	-	-
3. Projets sur les jeunes et les moyens de subsistance	4	6	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	25	-	-
4. Activités de formation sur le développement économique local	6	6	-	-
5. Activités de formation sur les finances urbaines et municipales	3	4	-	-
6. Activités de formation sur les jeunes et les moyens de subsistance	9	15	-	-
Publications (nombre de publications)	6	15	-	-
7. Publications sur le développement économique local	1	3	-	-
8. Publications sur les finances urbaines et municipales	3	8	-	-
9. Publications sur les jeunes et les moyens de subsistance	2	4	-	-

	2019 <i>prévus</i>	2019 <i>effectifs</i>	2020 <i>prévus</i>	2021 <i>prévus</i>
Documents techniques (nombre de documents)	2	4	-	-
10. Méthodologie d'identification des pôles économiques compétitifs pour la promotion du développement économique local dans les villes de pays en développement	-	2	-	-
11. Lignes directrices sur la quantification de la base d'actifs des autorités locales dans les pays en développement	2	2	-	-

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux autorités locales et nationales sur la promotion du développement économique local par l'analyse de la chaîne de valeur et de la chaîne d'approvisionnement et en s'appuyant sur les pôles économiques ; réalisation d'évaluations rapides des ressources, de plans et/ou de stratégies visant à améliorer la génération de recettes locales ;

Bases de données et supports numériques : base de données mondiale sur les municipalités ; Rapport mondial en ligne sur la compétitivité urbaine

Guide d'ONU-Habitat pour l'établissement et l'accreditation de centres de ressources à guichet unique pour la jeunesse. Mise à l'échelle du modèle en Somalie (3), au Rwanda (3) et au centre mondial modèle pour la jeunesse.

IV. Sous-programme 4 : Services urbains de base

a) Objectif

139. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base et d'améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres.

b) Résultats obtenus en 2019 : taux de couverture de 100 % en matière d'assainissement au Népal

140. ONU-Habitat, au titre du sous-programme, a, par l'intermédiaire du programme du Fonds mondial pour l'assainissement, fourni un appui technique au Gouvernement népalais dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour éliminer la pratique de la défécation en plein air en augmentant le nombre de personnes ayant accès à l'eau et aux installations sanitaires. Le programme du Fonds mondial pour l'assainissement, financé par le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et mis en œuvre par ONU-Habitat, s'est efforcé de modifier les comportements des bénéficiaires dans les districts cibles.

141. Le Gouvernement népalais a formulé le Plan directeur national d'assainissement et d'hygiène en 2011 pour mettre en place des systèmes appropriés et des mécanismes institutionnels visant à accélérer la couverture de l'assainissement de manière planifiée avec des architectes institutionnels, du niveau national au niveau des villages, pour le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en collaborant avec de multiples secteurs tels que le développement local, la santé, l'éducation et le développement des femmes, du niveau central au niveau des villages. En conséquence, la campagne visant à éliminer la défécation à l'air libre (DAL) a progressé dans l'ensemble du pays sous la direction des autorités locales, travaillant en partenariat avec tous les acteurs du secteur grâce à une approche de programmation commune.

142. En 2019, ONU-Habitat a apporté un appui à la campagne dans neuf districts (Bara, Parsa, Sarlahi, Rautahat, Dhanusha, Mahottari, Sunsari, Morang et Jhapa) pour parachever la campagne d'assainissement visant à obtenir la certification « Fin de la défécation à l'air libre » (FDAL). Ces districts étaient ceux qui posaient le plus de problèmes, étant ceux où la défécation à l'air libre était la plus répandue en Asie du Sud. ONU-Habitat a également coordonné son action avec les acteurs du secteur de l'assainissement aux fins du suivi et de la validation de ces districts relative à la FDAL, ce qui a abouti le 30 septembre 2019 à la déclaration du Premier Ministre du Népal relative à la certification. ONU-Habitat a également commencé à apporter un appui allant au-delà de la DAL dans les 11 districts, pour institutionnaliser la « Directive relative à l'assainissement total » approuvée par le Gouvernement.

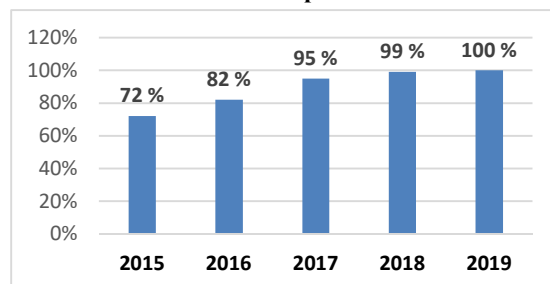
i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

143. Ces travaux ont contribué à améliorer l'accès équitable aux services urbains de base et le niveau de vie des pauvres en milieu urbain, comme l'atteste la couverture sanitaire à 100 % qui a touché plus de 6 millions de personnes en 2019. L'ensemble des 77 districts ont tous été officiellement déclarés « exempts de défécation à l'air libre » et le pays a célébré cette certification du pays le 30 septembre 2019. Quant à la transition effectuée par le pouvoir fédéral, depuis le milieu de l'année 2018, le mandat opérationnel relatif au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène est dévolu dans son intégralité aux autorités locales actuellement dirigées par des représentants élus dans 753 unités administratives locales. Dans cette transition, les acteurs du secteur fédéral ont joué un rôle essentiel en poussant ces élus à faire une priorité de la campagne nationale d'assainissement. L'objectif sectoriel était de maintenir cet objectif d'accès universel (100 %) à des installations sanitaires améliorées et de contribuer de manière significative à la cible 6.2. Le Gouvernement népalais a officiellement attribué à ONU-Habitat la direction de la mise en œuvre du programme du Fonds mondial pour l'assainissement, en particulier dans les zones les plus difficiles.

144. En 2019, le Gouvernement népalais a indiqué que la couverture de l'assainissement était de 100 %.

ii) Mesure de la performance

Couverture sanitaire du Népal



c) Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus

145. Un résultat prévu pour 2019, à savoir l'application, par les administrations locales, régionales et nationales partenaires, de politiques et lignes directrices améliorées visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base durables, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 337 autorités locales mettent en œuvre des cadres institutionnels et législatifs visant à accroître l'accès équitable aux services urbains de base, les Directives internationales sur la décentralisation et les Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 195). Les autorités locales ont élaboré leur plan d'action sur l'accès à des services énergétiques durables et sur les changements climatiques et ont plaidé pour leur utilisation afin de renforcer la capacité des États membres de mettre l'accent sur la gestion des services urbains de base.

d) Produits livrables

146. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.41 donne la liste de tous les produits livrables pour l'exercice 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.41

Sous-programme 4 : Résultats obtenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	13	13	-	-
1. Projets sur le financement des services urbains de base	-	-	-	-
2. Projets sur l'eau et l'assainissement	4	4	-	-
3. Projets sur l'énergie propre et l'efficacité énergétique	3	3	-	-
4. Projets sur la mobilité urbaine durable	4	4	-	-
5. Projets sur les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation	2	2	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	27	30	-	-
6. Activités de formation sur l'eau et l'assainissement	6	6	-	-
7. Activités de formation sur l'énergie urbaine durable	3	6	-	-
8. Activités de formation sur la mobilité urbaine durable	6	6	-	-
9. Activités de formation sur les projets d'infrastructure en faveur des pauvres	6	6	-	-
10. Activités de formation sur la gestion des déchets solides	6	6	-	-

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux gouvernements et aux autorités locales sur les services urbains de base, notamment les projets d'infrastructure en faveur des pauvres, la gestion des déchets solides, l'eau et l'assainissement, l'efficacité énergétique, l'Internet des objets et les technologies de pointe et la mobilité urbaine durable

Bases de données et supports numériques : dépôt en ligne sur la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air urbain et l'atténuation des changements climatiques

V. Sous-programme 5 : Logement et assainissement des quartiers insalubres

a) Objectif

147. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer le niveau de vie dans les quartiers insalubres et d'endiguer l'apparition de nouveaux quartiers de ce type, en associant toutes les parties.

b) Résultats obtenus en 2019 : amélioration des conditions de vie de trois établissements informels en Iraq

148. Au titre du sous-programme, des lignes directrices intégrées en matière d'urbanisme et de logement ainsi que des stratégies à l'échelle des villes ont été élaborées pour aider les États membres à réaliser progressivement l'objectif de développement durable 11, en particulier la cible 11.1, à savoir « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis », le droit à un logement convenable et d'autres droits de l'homme.

149. En Iraq, il existe plus de 1 550 établissements informels dans l'ensemble du pays, qui hébergent environ 3,3 millions de personnes. Les habitants d'établissements informels ont souffert de la détérioration de leurs conditions de vie, du manque de possibilités sur le plan économique et celui de l'emploi, et des difficultés rencontrées pour assurer un niveau de vie suffisant, y compris un logement convenable. En collaboration avec le Gouvernement iraquien, ONU-Habitat s'est attaqué aux problèmes rencontrés par les personnes vivant dans des établissements informels. ONU-Habitat, conjointement avec le Secrétariat exécutif chargé de la réduction de la pauvreté, qui relève du Ministère iraquien de la planification, a élaboré une stratégie nationale pour des solutions durables à long terme pour les déplacés et une feuille de route pour le recensement, l'assainissement et la régularisation des établissements informels. Outre la méthode descendante, qui comprend l'élaboration de stratégies nationales et d'un cadre juridique pour régulariser les établissements informels, ce qui permet au Gouvernement d'intervenir dans ces établissements pour améliorer les conditions de vie et protéger les droits des personnes qui y habitent, ONU-Habitat a également adopté une méthode ascendante de travail avec les habitants des établissements informels par le biais d'un dialogue significatif et continu avec les communautés locales dans le cadre d'un exercice de planification communautaire visant à changer leur vie. Trois établissements informels ont été retenus dans les villes de Mossoul, Ramadi et Bassora, et des comités de développement communautaire ont été constitués avec des représentants des habitants de ces établissements informels, y compris des femmes. ONU-Habitat a organisé une série de réunions de consultation avec ces comités de développement communautaire pour identifier les principaux problèmes rencontrés dans les différents établissements informels et de classer par ordre de priorité les interventions nécessaires. Sur la base des décisions prises par les comités de développement communautaire, des activités pilotes telles que l'extension du réseau de distribution d'eau, l'amélioration des réseaux d'évacuation des eaux, des campagnes d'enlèvement des ordures et de nettoyage, et la rénovation des routes ont été mises en œuvre.

i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

150. Ces travaux ont contribué à améliorer l'accès à des logements convenables et viables, d'améliorer le niveau de vie dans les quartiers insalubres et d'endiguer l'apparition de nouveaux quartiers de ce type, en associant toutes les parties, comme l'atteste l'amélioration de l'accès aux services de base et de la sécurité des droits fonciers pour les 6 600 personnes vulnérables qui résident dans les établissements informels, conformément à la stratégie nationale sur les établissements informels élaborée en 2015. ONU-Habitat, en liaison avec les autorités locales, a amélioré le niveau de vie des déplacés qui sont hébergés dans trois établissements informels pilotes en Iraq (à Mossoul, à Ramadi et à Bassora). Le projet a abouti au raccordement de 943 ménages à un réseau de distribution d'eau potable, ce qui a réduit leur dépendance à l'égard des tuyaux en caoutchouc improvisés au moyen desquels ils prélèvent illégalement de l'eau sur le réseau municipal ; à l'élimination des débris et des déchets solides sur plus de 10 km de routes à l'issue d'une campagne de nettoyage intensif de deux mois ; et à un nouveau système couvert d'évacuation des eaux de ruissellement dans l'établissement de Mossoul, en vue de régler de graves problèmes d'inondation.

ii) **Mesure de la performance****Tableau 15.42**

Activités menées et étapes franchies dans le cadre du Programme national de réhabilitation et de régularisation d'établissements informels et de zones comptant de nombreux déplacés en Iraq entre 2015 et 2019

2015	2016	2017	2018	2019
Une stratégie nationale pour des solutions durables à long terme pour les déplacés et une feuille de route pour le recensement, l'assainissement et la régularisation des établissements informels sont élaborées	Les homologues gouvernementaux sont formés et consultés pour la mise en œuvre de la feuille de route aux fins du recensement, de l'assainissement et de la régularisation des établissements informels	Un fonds pour régler les problèmes rencontrés dans les établissements informels est créé par le Gouvernement	Une enquête nationale, établissant la cartographie de 3,3 millions de personnes habitant dans des établissements informels, est effectuée en utilisant les ressources du fonds qui a été créé.	Sur la base d'une enquête, des projets pilotes d'assainissement visant à répondre aux besoins prioritaires des communautés en consultation avec les autorités locales sont mis en œuvre dans des établissements informels (à Bassorah, à Mossoul et à Ramadi)

c) **Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus**

151. Un résultat prévu pour 2019, à savoir l'amélioration des politiques, des stratégies et des programmes d'assainissement des quartiers insalubres et de prévention de leur apparition, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme en atteste le fait que 43 pays partenaires ont formulé de telles politiques ou stratégies et que 53 pays partenaires les ont mises en œuvre (soit des résultats supérieurs aux résultats prévus pour l'exercice 2018–2019, respectivement 42 et 56). Ces pays ont élaboré des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui ont permis au gouvernement d'intervenir sur les questions des quartiers insalubres et des établissements informels.

d) **Produits livrables**

152. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.43 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2019, par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.43

Sous-programme 5 : Résultats obtenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	12	12	-	-
1. Projets sur le logement abordable et convenable	4	4	-	-
2. Projets sur l'assainissement des quartiers insalubres	4	4	-	-
3. Projets communautaires, notamment en faveur des groupes vulnérables, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'espace public	4	4	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	21	40	-	-
4. Activités de formation sur le logement convenable et abordable	9	11	-	-
5. Activités de formation sur l'assainissement des quartiers insalubres et la réduction de la pauvreté urbaine, organisées à l'intention des autorités nationales et locales	3	15	-	-
6. Activités de formation sur les droits de l'homme et le développement communautaire visant à transformer les conditions de vie dans les quartiers insalubres et les établissements informels	9	14	-	-
Publications (nombre de publications)	1	2	-	-
7. Publications sur le logement et le financement durables et l'assainissement des quartiers insalubres	1	2	-	-

	2019 <i>prévus</i>	2019 <i>effectifs</i>	2020 <i>prévus</i>	2021 <i>prévus</i>
Documents techniques (nombre de documents)	8	9	-	-
8. Documents techniques sur le logement abordable et convenable	3	2	-	-
9. Documents techniques sur l'assainissement des quartiers insalubres, à l'intention des autorités nationales et locales et des communautés des quartiers insalubres et des établissements informels	3	4	-	-
10. Documents techniques sur la participation, sur l'autonomisation des communautés, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes	2	3	-	-

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : conseils aux autorités locales, nationales et régionales sur les programmes participatifs d'assainissement des quartiers insalubres ; stratégies à l'échelle des villes et rénovation urbaine inclusive en faveur des pauvres ; profils de logement ; politiques de logement ; stratégies de mise en œuvre dans le domaine du logement ; législation nationale sur le logement ; et activités de financement du logement

Bases de données et supports numériques : centres de connaissances en ligne sur les programmes participatifs d'amélioration des taudis.

Partenariats et engagements : les partenariats et engagements mondiaux consolidés en 2019 qui contribuent aux réseaux et publications régionaux et mondiaux pour l'assainissement des quartiers insalubres et des établissements informels à grande échelle en 2020.

VI. Sous-programme 6 : Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine

a) Objectif

153. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable.

b) Résultats obtenus en 2019 : un lieu sécurisé dans les écoles mozambicaines

154. Le Mozambique est sujet aux catastrophes naturelles et a connu une succession de cyclones violents au cours des 20 dernières années, qui ont causé la destruction massive de biens. ONU-Habitat a fourni une assistance technique au Ministère mozambicain de l'éducation pour soutenir le programme pour des écoles plus sûres, qui prévoyait une évaluation complète des écoles endommagées par des cyclones et des inondations ; une cartographie des risques ; l'amélioration de la planification des sites, du zonage ; l'élaboration de directives pour les travaux et l'amélioration des codes de construction en vue d'accroître la résilience des structures scolaires.

155. En 2019, ONU-Habitat, au titre de ce sous-programme, a fourni une assistance technique au Gouvernement mozambicain pour la construction de bâtiments scolaires résilients, a renforcé la capacité de « reconstruire en mieux » (Building Back Better) et a influencé l'élaboration d'un cadre d'action normatif couvrant des aspects tels que le zonage dans les zones exposées aux cyclones et aux vents violents, les catalogues architecturaux et les codes de construction. Au titre du sous-programme, ONU-Habitat, en partenariat avec le Ministère de l'éducation et du développement humain, a produit six ensembles de projets pilotes en 2015, au titre du projet pour des écoles plus sûres, qui intègre des mesures anticycloniques et antisismiques. En outre, les écoles disposent désormais d'un plan d'action pour la préparation aux conséquences des catastrophes, la réponse à y apporter et le suivi des conséquences. Le Ministère ayant reconnu que la mise en œuvre était réussie dans le secteur de l'éducation, le Ministère de la santé a demandé à ONU-Habitat en 2019 d'élaborer un projet similaire pour des hôpitaux plus sûrs.

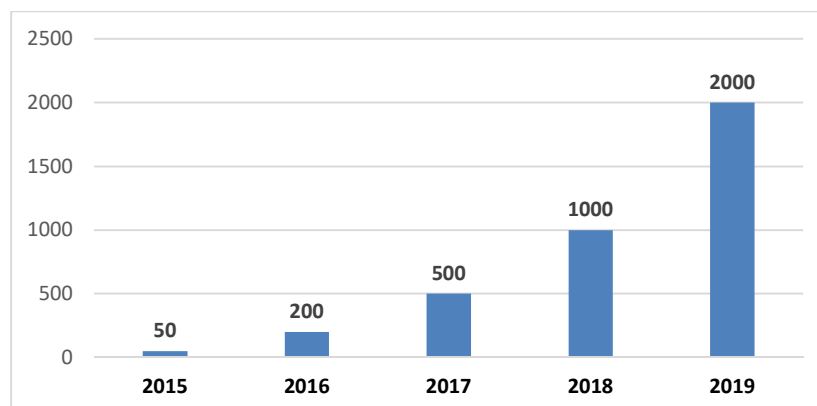
156. Le programme a aidé l'État membre à réaliser l'objectif de développement durable 13, qui est de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. (cible 13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale).

i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

157. Ces travaux ont contribué à permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable, comme l'a attesté le fait que le Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau a validé et approuvé la carte des vents cycloniques et violents élaborée dans le cadre du projet écoles plus sûres, l'objectif étant le zonage du territoire en termes d'intensité des vents et de magnitude des cyclones. En 2019, près de 1 000 salles de classe ont été ajoutées aux 1 000 salles qui avaient été construites durant la période 2014-2018, portant leur nombre total à 2 000. Les écoles construites selon le modèle mis au point par ONU-Habitat ont résisté au cyclone Iдай en avril et mai 2019, qui a été considéré comme le pire cyclone ayant frappé le Mozambique. En conséquence, les approches du sous-programme relatives à la résilience sont à présent reconnues dans les cadres législatifs pour la construction résiliente dans tous ces secteurs et elles représentent une amélioration significative et une protection pour les enfants et les communautés en général lors de phénomènes cycloniques.

ii) Mesure de la performance

Nombre d'écoles résilientes construites



c) Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus

158. Un résultat prévu pour 2019, à savoir améliorer les politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 154 villes partenaires et 34 gouvernements ont inclus la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 147). Ces gouvernements ont adopté les principaux outils normatifs d'ONU-Habitat pour renforcer les capacités locales de construction de villes et d'autres établissements humains résilients.

d) Produits livrables

159. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.44 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2019, par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.44

Sous-programme 6 : Résultats obtenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 Effectifs	2020 Prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	-	-
1. Projets sur la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe	9	9	-	-
2. Projets sur les camps et la réinstallation pendant la reconstruction après une crise	10	10	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	31	34	-	-
3. Activités de formation sur la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain	19	21	-	-
4. Activités de formation sur les approches et les outils relatifs à la reconstruction durable après une crise	12	13	-	-
Publications (nombre de publications)	4	5	-	-
5. Publications sur la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe	3	4	-	-
6. Publications sur les approches suivies en matière de réponse aux crises et de reconstruction après une crise	1	1	-	-
Documents techniques (nombre de documents)	3	3	-	-
7. Documents directifs sur les outils de planification axés sur la résilience	2	2	-	-
8. Documents directifs sur la réponse humanitaire en milieu urbain	1	1	-	-

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux États membres sur le renforcement de la résilience et la gestion des crises en milieu urbain. Missions d'assistance technique dans de nombreux pays touchés par des catastrophes naturelles et dans des pays touchés par des conflits soudains ou prolongés.

VII. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines

a) Objectif

160. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer l'état des connaissances sur l'urbanisation durable et les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes reposant sur des données factuelles, aux niveaux local, national et mondial.

b) Résultats obtenus en 2019 : appuyer le suivi des dimensions urbaines des objectifs de développement durable aux niveaux local et national

161. En 2019, ONU-Habitat, au titre du sous-programme, a fourni des services consultatifs techniques dans 43 pays – 29 pays à faible revenu et 14 pays moins avancés – dans trois régions en développement. Ces efforts ont été entrepris pour renforcer les capacités locales et nationales de production et d'utilisation des données urbaines visant à suivre les progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à dimension urbaine. De plus, 12 programmes de formation et de développement des capacités ont été organisés aux niveaux sous-régional et régional avec la participation de plus de 80 pays. Par conséquent, les États membres sont désormais mieux à même de traiter les questions liées aux mécanismes de contrôle limités, à la collecte et à l'analyse des données, et aux méthodes et à la désagrégation statistiques.

162. De plus, dans le cadre du sous-programme, ONU-Habitat a assuré la promotion des indicateurs urbains et la mise au point de nouvelles approches en matière de surveillance spatiale urbaine, ce qui a renforcé la capacité des villes d'établir des bases de référence et des diagnostics ; de définir des plans d'action spécifiques basés sur des preuves statistiques ; d'effectuer une analyse spatiale et de suivre les résultats et les effets de leurs propres interventions.

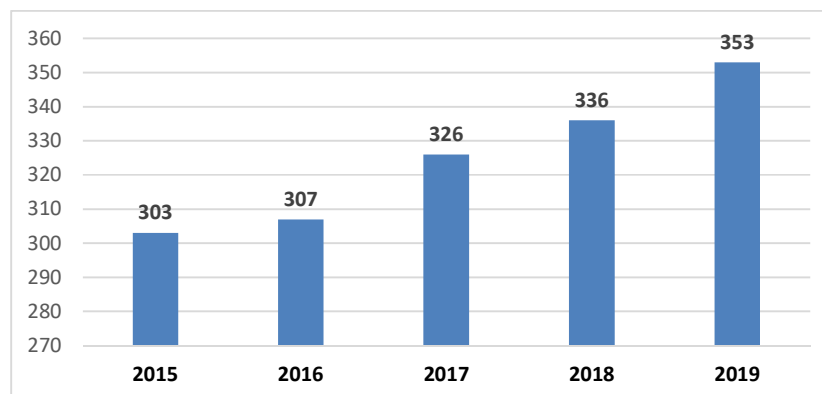
163. Ainsi, ONU-Habitat, en partenariat avec la CEA et la CEPALC, aide les gouvernements du Botswana, de la Colombie, de l'Équateur et de la Tunisie à faire rapport sur les indicateurs des objectifs de développement durable à dimension urbaine, notamment en utilisant le guide d'accompagnement d'ONU-Habitat intitulé « Sustainable Development Goals : Monitoring Human Settlements Indicators » (« Objectifs de développement durable : suivre les indicateurs relatifs aux établissements humains »). À cet égard, en Tunisie, ONU-Habitat et la CEA ont organisé deux ateliers de formation à Monastir et à Tozeur. Ces ateliers destinés aux autorités locales et aux instituts nationaux de la statistique ont porté sur les outils et les techniques statistiques permettant de renforcer les capacités nationales en matière de méthodes spatiales et non spatiales de collecte et de mesure des données pour les indicateurs des objectifs de développement durable. En conséquence, la ville de Monastir a mis en place un observatoire urbain pour collecter et recueillir des données axées sur les indicateurs environnementaux.

i) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

164. Ces travaux ont contribué à améliorer l'état des connaissances sur l'urbanisation durable et les moyens d'élaborer des mécanismes de suivi des objectifs de développement durable (tels que les observatoires urbains), comme l'atteste le fait que 17 observatoires urbains locaux supplémentaires ont utilisé les méthodologies d'ONU-Habitat pendant la période de 2018 à 2019. Les mécanismes de suivi locaux et nationaux ont été renforcés par la création de ces observatoires urbains qui ont rassemblé des producteurs et des utilisateurs de données de différents secteurs et de différents niveaux de gouvernement.

ii) Mesure de la performance

Nombre d'observatoires urbains locaux ayant recours aux mécanismes, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat



c) Résultats obtenus en 2019, par rapport aux résultats prévus

165. Un résultat prévu pour 2019, à savoir un meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain, tel que mentionné dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme l'atteste le fait que 353 observatoires urbains emploient, après approbation des autorités compétentes, les mécanismes, les méthodes et les données de suivi d'ONU-Habitat (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 335). Un autre résultat positif prévu est l'augmentation significative du nombre d'instituts nationaux de la statistique partenaires produisant des données et des indicateurs urbains, comme l'atteste le fait que 73 instituts de la statistique produisent des données et des indicateurs urbains qui aident à rendre compte des objectifs de développement durable (soit un résultat supérieur au résultat prévu pour l'exercice 2018–2019, 45).

d) Produits livrables

166. Les mandats fournissent le cadre législatif des produits livrables du sous-programme. Le tableau 15.45 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.45

Sous-programme 7 : Résultats obtenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
Produits livrables quantifiés				
A. Facilitation du processus intergouvernemental et des travaux des organes d'experts				
Fourniture de services techniques aux réunions (nombre de réunions de 3 heures)	2	2	-	-
1. Réunions organisées à l'appui des conférences ministérielles régionales et des institutions nationales de développement urbain	2	2	-	-
2. Forum sur l'égalité des sexes et table ronde dans le cadre du Forum urbain mondial	-	-	-	-
B. Production et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	-	8	-	-
3. Projets sur l'Observatoire urbain mondial	-	5	-	-
4. Projets sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	-	3	-	-
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	243	258	-	-
5. Ateliers sur l'Observatoire urbain mondial	30	43	-	-
6. Séminaires/ateliers sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	9	11	-	-
7. Stages de formation/ateliers sur le Nouveau Programme et les objectifs de développement durable à dimension urbaine	204	204	-	-
Publications (nombre de publications)	17	9	-	-
8. Rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et rapport sur les objectifs de développement durable à dimension urbaine	-	1	-	-
9. World Cities Report et Country Cities Reports	7	2	-	-
10. Manuel d'intégration des questions intersectorielles au titre de chaque sous-programme et rapport annuel correspondant	9	4	-	-
11. Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains	1	1	-	-
12. Publications sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	-	1	-	-
Documents techniques (nombre de documents)	21	21	-	-
13. Métadonnées et modules sur les indicateurs associés à l'objectif de développement durable 11	2	7	-	-
14. Documents techniques sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	2	2	-	-
15. Documents techniques sur le Nouveau Programme pour les villes	2	2	-	-
16. Documents techniques sur l'intégration des questions intersectorielles	9	4	-	-
17. Descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat	6	6	-	-

	2019 <i>prévus</i>	2019 <i>effectifs</i>	2020 <i>prévus</i>	2021 <i>prévus</i>
--	-----------------------	--------------------------	-----------------------	-----------------------

Produits livrables non quantifiés

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : services consultatifs aux autorités locales et nationales sur les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes, l'Initiative pour la prospérité des villes et les meilleures pratiques ;

Bases de données et supports numériques : base de données en ligne sur les meilleures pratiques ; Global Urban Indicator Database (Base de données des indicateurs urbains mondiaux) ; Base de données mondiale sur les inégalités

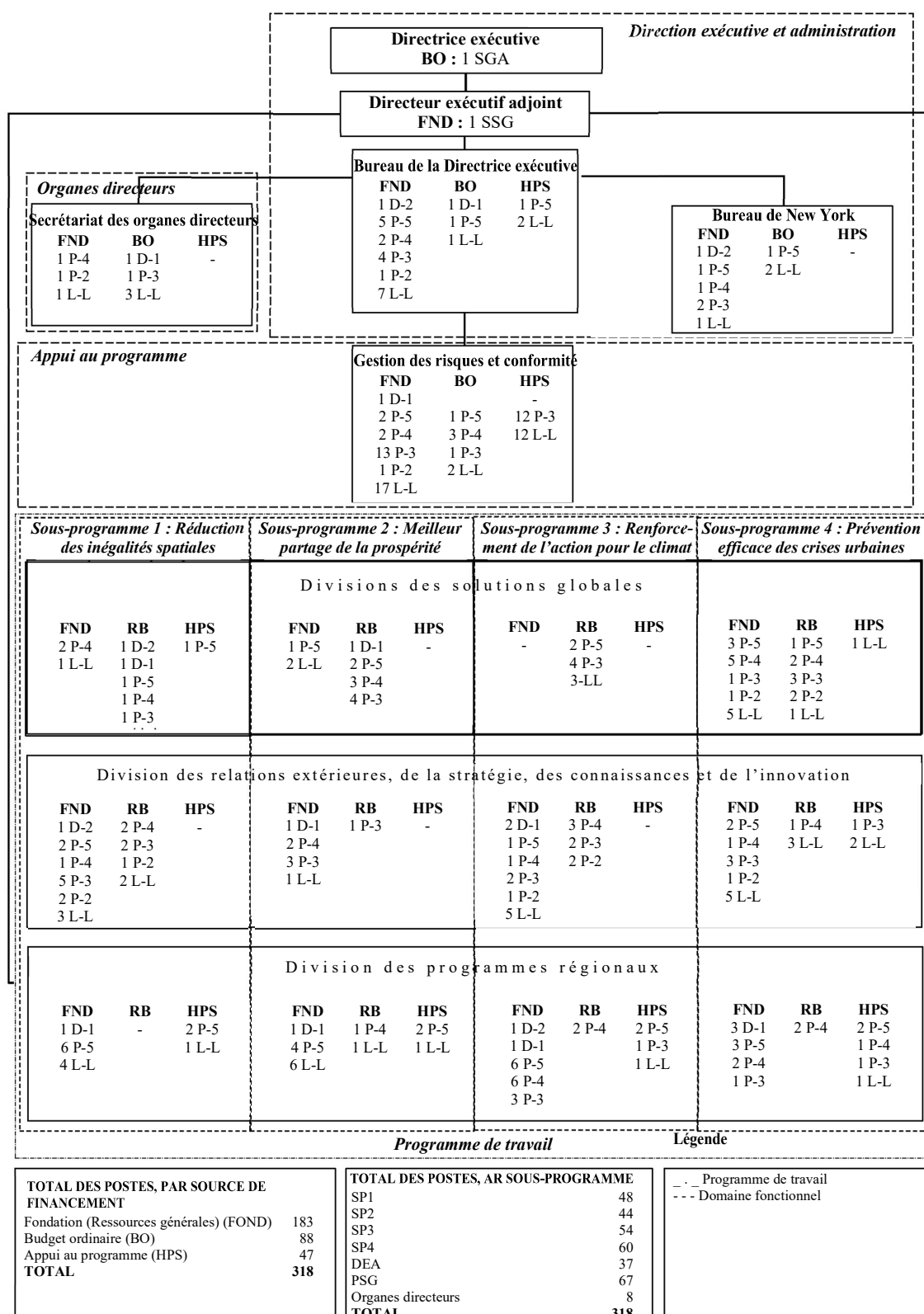
D. Produits de communication

Programmes de diffusion, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, prospectus, expositions, didacticiels, affiches, bannières, cartes postales, dossiers, guides et pochettes d'information sur les meilleures pratiques, y compris des articles mensuels, des rapports, des nouvelles, des pages web, des infographies, notamment sur Shanghai et la Plateforme de Quito relative à la mise en œuvre.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à la parution de publications importantes et à l'organisation de manifestations à grand retentissement

Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Rapport A/74/323/Add.1 « Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017 : rapport du Secrétaire général »

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
1. Au paragraphe 21 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat procède à une analyse complète des registres relatifs aux subventions, en accordant une attention particulière aux cas mentionnés par le Comité. Le Programme devait à cette occasion déterminer le statut des sommes versées aux partenaires de réalisation et reçues en application d'accords conditionnels, contrôler le respect des dispositions des accords conclus et, le cas échéant, demander le remboursement des ressources fournies en application de ces accords et corriger les écritures comptables.	État d'application : <i>en cours d'application</i> ONU-Habitat procède actuellement à l'examen et à l'analyse des anciens soldes à l'égard des partenaires de réalisation dans le cadre de son processus de clôture financière de fin d'année de 2019.
2. De plus, au paragraphe 22 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat évalue la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances.	État d'application : <i>en cours d'application</i> Dans le cadre de son processus de clôture financière en cours pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ONU-Habitat, en coordination avec l'ONUN, évaluera la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances
3. Au paragraphe 23 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat renforce les dispositions relatives à la supervision des projets et au contrôle interne énoncées dans la politique du Programme relative aux partenaires de réalisation afin d'éviter de maintenir une subvention pour laquelle aucune opération comptable n'a été effectuée pendant une longue période.	État d'application : <i>en cours d'application</i> À partir de février 2020, ONU-Habitat a entamé un processus de suivi de toutes les avances versées à des partenaires de réalisation qui n'ont donné lieu à aucun mouvement pendant 12 mois
4. Au paragraphe 35 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat élabore des directives permettant de définir de manière cohérente les rôles des membres du personnel du Programme et de l'Office des Nations Unies à Nairobi qui participent à la création et à l'approbation des subventions destinées à financer des projets.	État d'application : <i>appliquée</i> ONU-Habitat a lancé, dans le cadre d'Umoja-Extension 2, un nouveau module de gestion des partenaires de réalisation. À cet égard, la création, l'examen et l'approbation d'une subvention sont maintenant respectivement la responsabilité de l'assistant(e) de projet, du ou de la spécialiste de la gestion des projets et de l'agent(e) certificateur(trice), ce qui garantira une séparation des tâches appropriée en amont de l'activation de la subvention dans le système. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
5. Au paragraphe 42 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat mette en place, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts applicables à toutes les unités de l'entité, et communique des informations à ce sujet à ses pôles et bureaux.	État d'application : en cours d'application ONU-Habitat élabore, en consultation avec le contrôleur de l'ONU, l'ONUN et d'autres organismes des Nations Unies, un cadre et une méthodologie pour le recouvrement intégral des coûts conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, applicables à toutes les opérations d'ONU-Habitat.
6. Au paragraphe 53 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat saisisse des informations détaillées sur chaque projet dans le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, afin de faciliter l'exécution desdits projets et le suivi des progrès.	État d'application : en cours d'application ONU-Habitat s'attache à améliorer le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité en y intégrant l'ensemble du cycle des projets, y compris les fonctionnalités qui en facilitent l'exécution, le suivi et la clôture ainsi que la communication d'informations correspondantes.
7. Au paragraphe 54 de son rapport, le Comité a recommandé au Programme d'améliorer les contrôles des informations mises à jour, prévus au paragraphe 36 de la politique de gestion axée sur les projets.	État d'application : en cours d'application Voir plus haut les observations d'ONU-Habitat concernant la recommandation formulée par le Comité au paragraphe 53 de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2018.
8. Au paragraphe 62, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat intègre dans son Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité les évaluations à mi-parcours et de fin de projet de tous ses projets.	État d'application : en cours d'application ONU-Habitat procède actuellement à la mise à niveau et à l'amélioration du système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité. Ce travail comprend l'incorporation d'un module d'évaluation dans le système.
9. Au paragraphe 63 de son rapport, le Comité a recommandé au Programme d'améliorer les contrôles liés aux rapports d'évaluation prévus au paragraphe 19 de la politique indiquée de gestion axée sur les projets.	État d'application : appliquée ONU-Habitat a mis en place des mécanismes de contrôle pour faire en sorte que ses projets répondent aux critères de sa politique d'évaluation.
10. Au paragraphe 67 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat mette à jour ses documents internes, tels que la politique de gestion axée sur les projets et les directives et le manuel relatifs au Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, afin d'indiquer clairement que ce sont le progiciel Umoja et ses extensions qui sont utilisés pour l'exécution des différentes tâches réalisées par l'entité.	État d'application : en cours d'application ONU-Habitat prépare actuellement la mise en service du module de gestion des portefeuilles et de projets d'Umoja-Extension 2. Dans le cadre de ce travail, il compte examiner et actualiser sa politique de gestion axée sur les projets.
11. Au paragraphe 77 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat procède à un examen des charges afférentes aux projets dirigés ou appuyés par des consultants.	État d'application : appliquée Des charges afférentes aux voyages de consultants ont été automatiquement imputées au compte « fonctionnaires/personnel » au lieu du compte « voyages », ce qui a entraîné une erreur de classification due à un problème de configuration d'Umoja. Le problème avait été repéré par l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), notre prestataire de services, qui avait averti le Siège de l'ONU. Le Siège de l'ONU a procédé à une amélioration d'Umoja et
12. Au paragraphe 78 de son rapport, le Comité a recommandé que, dans le cadre de cet examen, ONU-Habitat demande que les charges afférentes aux voyages soient reclassées dans le compte connexe et apporte les corrections voulues aux écritures comptables.	

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
13. Au paragraphe 79 de son rapport, le Comité a recommandé que le Programme renforce les mesures visant à repérer et rectifier les erreurs de classification des dépenses, et fixe clairement l'étendue et la fréquence des contrôles.	le problème a été résolu : tous les nouveaux voyages effectués après le 1 ^{er} septembre 2019 seront classés correctement sous Umoja. Dans le cadre de la clôture de fin d'année 2019, l'ONUN entreprendra un examen complet de tous les frais de voyage des consultants correspondant aux voyages effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 août 2019, afin de s'assurer que les coûts classés de façon inexacte en 2019 seront corrigés.
14. Au paragraphe 87 de son rapport, le Comité a recommandé que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes fasse en sorte que les plans de voyage trimestriels du pôle de Mexico soient établis conformément aux dispositions du manuel des procédures applicables au cycle des projets datant de 2017 afin que les voyages soient dûment autorisés.	État d'application : appliquée Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'ONU-Habitat a actualisé le manuel des procédures applicables au cycle des projets afin que les voyages soient dûment autorisés.
15. Au paragraphe 95 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat établisse en temps voulu un plan d'acquisition annuel complet aussi exact que possible, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Manuel des achats, en y faisant figurer ses bureaux régionaux, bureaux de pays et pôles.	État d'application : appliquée ONU-Habitat a entamé le processus d'élaboration d'un plan d'acquisition annuel complet pour 2020. Le plan sera achevé d'ici à la fin février 2020.
16. Au paragraphe 107 de son rapport, le Comité a recommandé qu'un catalogue de risques complet soit établi à chaque échelon administratif d'ONU-Habitat, en application des directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion du risque institutionnel établies par l'organisation.	État d'application : en cours d'application ONU-Habitat examine actuellement l'état d'avancement de la mise en œuvre de son dispositif de gestion du risque institutionnel et établira une nouvelle feuille de route pour élaborer un catalogue de risques complet.
17. Au paragraphe 108 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat facilite puis valide le recensement des risques effectué par chacun de ses bureaux régionaux, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des difficultés et des facteurs de risque propres à la région et des moyens d'atténuer les risques pesant sur ses bureaux au niveau local.	
18. Au paragraphe 115 de son rapport, le Comité a recommandé qu'en ce qui concerne les bureaux du pôle de Rio de Janeiro, ONU-Habitat s'efforce d'obtenir un bail signé par les deux parties qui remplisse toutes les conditions requises.	État d'application : en cours d'application ONU-Habitat a normalement présenté un bail légalement autorisé et attend la signature de l'autre partie.
19. Au paragraphe 116 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat passe en revue les décaissements ayant servi à payer un loyer à l'Instituto Pereira Passos de la municipalité de Rio de Janeiro et en établisse clairement le fondement juridique.	État d'application : appliquée ONU-Habitat a effectué des décaissements ayant servi à payer un loyer (montant annuel global modeste, environ 4 500 dollars pour 2 ans) sur la base d'un projet de bail légalement approuvé.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
20. Au paragraphe 127 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat améliore le contrôle des congés annuels afin de s'assurer que tout congé est demandé et est approuvé par les superviseurs concernés avant d'être pris.	État d'application : appliquée ONU-Habitat a maintenant commencé à utiliser un mécanisme de contrôle régulier des congés annuels du personnel.
21. Au paragraphe 128 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat consulte périodiquement et en temps voulu le système de demande de congé afin de repérer les absences et, au besoin, de déduire les jours d'absence du salaire du fonctionnaire.	État d'application : en cours d'application
22. Au paragraphe 132 de son rapport, le Comité a recommandé que l'administration d'ONU-Habitat établisse un mécanisme adéquat qui permette une meilleure coordination entre le Programme et le BSCI de sorte que tous les cas de fraude et de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées.	État d'application : appliquée ONU-Habitat est doté d'un mécanisme avec une personne référente pour les questions relatives au BSCI. La personne référente a accès à la base de données du BSCI et sert également de personne référente pour l'audit. Le double rôle de la personne référente permettra une meilleure coordination entre le Programme et le BSCI de sorte que tous les cas de fraude et de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées.